

Europe et Bibliothèques

DOSSIER 156

SOMMAIRE

INTRODUCTION

L'Europe sera culturelle ou ne sera pas19
par Florence RICHTER

GÉNÉRALITÉS : Petite « philosophie » européenne

- L'Europe, c'est le sens de la réconciliation21
Interview de Mario Telo, président de l'Institut des Etudes européennes ULB,
par Hugues DORZÉE, journaliste au *Soir*,
et Florence RICHTER, rédactrice en chef de *Lectures*

- L'Europe pense en plusieurs langues24
par François OST, philosophe, juriste, vice-recteur des FUSL

- Culture, ciment de l'Europe26
par Marine IMBERECHTS, directrice du Centre de Culture européenne

OUTILS : Promouvoir l'Europe en bibliothèque

- L'Europe institutionnelle, ce n'est pas chinois...30
par Michel THYS, Euromedia

- Le Conseil de l'Europe33
par France LEBON,
directrice du Service de l'Éducation permanente,
déléguée de la Communauté française au Comité directeur de la Culture du Conseil
de l'Europe

- Quelques panneaux indicateurs de l'information européenne35
par Michel THYS, Euromedia

- La construction européenne : un projet éminemment culturel40
par Odile QUINTIN, directeur général,
Direction générale de l'Éducation et de la Culture de la Commission européenne

- L'Europe des citoyens : réflexions sur l'action de la Commission
européenne en matière de citoyenneté active44
par Pierre MAIRESSE, directeur,
Direction D « Jeunesse, Sport et Citoyenneté » de la Commission européenne

- La politique pour le multilinguisme de la Commission46
par Diego MARANI, « administrateur »,
Direction générale « Culture » de la Commission européenne

- Bibliothèque numérique européenne47
par Philippe ALLARD, journaliste

- La Bibliothèque centrale de la Commission européenne52
par Roland LAURENT, chef d'unité adjoint, Bibliothèque,
Culture-Multilinguisme-Communication, DG Education-Culture, Commission
européenne

- Sélection bibliographique 2007-200855
par Marie-Angèle DEHAYE, directrice en chef,
Bibliothèque centrale pour la Région de Bruxelles-Capitale

EN COMMUNAUTE FRANÇAISE

- Descente dans le « mainstream » : un fonds de littératures
européennes en Brabant wallon58
par Alexandre LEMAIRE, Service de la Lecture publique

- Romans en langues européennes dans les bibliothèques
de la Région de Bruxelles-Capitale59
par Marie-Angèle DEHAYE, directrice en chef,
Bibliothèque centrale pour la Région de Bruxelles-Capitale

- Europe et bibliothèques en province de Luxembourg60
par Marc LAVALLÉ, bibliothécaire-directeur f.f.,
Bibliothèque centrale de Marche

- Une expérience de Service volontaire européen62
par Fabienne GÉRARD, directrice de la Bibliothèque de Saint-Ghislain

- Une section en langues étrangères pour les enfants63
par Marc MOISSE, bibliothécaire, Bibliothèque de Ardenne

- « Défi-Lecture » franco-wallon64
par Michel LEDOUX, président du Centre culturel de Doische

Les cartes d'Europe (ou détails) illustrant le présent dossier appartiennent au fonds de la Bibliothèque royale Albert I^{er},
et ont été présentées lors de l'exposition « Formatting Europe : mapping a continent » (2007-2008).
Merci à la bibliothèque pour son aimable autorisation de reproduction.

INTRODUCTION

L'Europe sera culturelle ou ne sera pas

par Florence RICHTER

Promouvoir la citoyenneté européenne via les bibliothèques publiques : voilà l'objet de ce dossier. L'Union européenne est d'habitude perçue comme une « Europe des marchands », une institution qui s'occupe fort peu des citoyens au quotidien.

Il est vrai que l'UE communique peu et mal avec ses citoyens ; cette institution internationale dispose de moyens immenses qui lui permettraient l'organisation de campagnes d'une envergure exceptionnelle afin de développer un fort « sentiment d'appartenance » des citoyens à l'Europe. Or, l'UE n'a vraiment communiqué, de manière massive et adaptée, que pour promouvoir l'utilisation de la nouvelle monnaie, l'euro.

DÉFINIR UNE « IDENTITÉ EUROPÉENNE »

Alors on s'interroge : les fonctionnaires, les parlementaires, les représentants des États sont-ils frileux ? Ont-ils peur de définir une « identité européenne » qui rassemblerait pourtant les citoyens autour de ce beau projet qu'est l'UE ? Bien sûr, définir cette identité est difficile, des questions se posent : quelles sont les frontières de l'Europe ? A quel héritage historique et culturel doit-on faire référence ? Quelle « mémoire » caractérise l'Europe ? comment enseigner l'histoire et la vitalité des institutions européennes (un manuel scolaire franco-allemand vient à peine de voir le jour) ? Etc, etc. Sylvie Goulard dans le livre *L'Europe pour les nuls* (First Editions, 2008) parle de « la nécessité d'une véritable instruction civique européenne ». À ce propos encore, dans l'intéressant ouvrage *Visions d'Europe*, (collectif, éd. Odile Jacob, 2007), le philosophe Tzvetan Todorov termine son article en rappelant qu'il n'y a pas *une* mais *des* mémoires pour l'Europe, et surtout que « ce n'est pas le *contenu* de telle ou telle mémoire qui constituera l'unité européenne, mais le *statut* accordé à chaque mémoire. Autrement dit, nous tirerons notre identité non du passé, mais du présent ; et celle-ci relèvera non du savoir, mais de la *volonté commune*. »

Question communication toujours : pourquoi l'UE n'use-t-elle pas de symboles pour fédérer les peuples qui la composent ? Comme le font tous les groupes humains depuis l'aube de l'humanité... Dans les accords de Lisbonne (qui remplacent la Constitution « ratée »), il n'y a aucune allusion aux symboles les plus élémentaires (pourtant déjà utilisés) comme l'hymne, le drapeau ou l'euro. Et pourquoi ne pas imaginer d'autres symboles rassembleurs pour « se construire aussi dans l'émotion afin de toucher les citoyens européens (...) si l'Europe n'est pas aimée, c'est parce qu'elle n'est pas assez connue » (« L'Europe des symboles », article dans *La Libre Belgique*,

23/04/2008).

L'exposition *C'est notre histoire* réalisée sur le site de « Tour et taxis » à Bruxelles, et consacrée à l'histoire et aux compétences actuelles de l'Union européenne (d'abord CECA puis CEE), constitue un bon exemple de communication très réussie. Mais ce n'est pas suffisant.

Dans l'interview accordée à *Lectures*, Mario Telo parle de ce défi de la communication pour l'Europe, parmi d'autres défis : la définition des frontières, les programmes culturels, économiques, sociaux, la sécurité, la politique d'immigration, l'environnement, etc. Il met surtout en évidence la beauté du projet européen : un projet de paix dans une institution qui constitue « un animal politique inédit dans l'Histoire, une puissance civile et non guerrière ».

Michel Thys, de la société Euromedia, a résumé dans son article les « outils » que pourront utiliser les bibliothécaires afin de participer, s'ils le désirent, par diverses actions, à une promotion de l'Europe. Il rappelle aussi l'organigramme des institutions de l'Union européenne, tandis que France Lebon décrit une autre institution et ses compétences : le Conseil de l'Europe.

« SI C'ÉTAIT À REFAIRE, JE COMMENCERAI PAR LA CULTURE » (JEAN MONNET, UN DES PÈRES FONDATEURS DE L'EUROPE)

Marine Imbrechts, directrice d'une asbl organisant des conférences de vulgarisation de haute qualité sur le thème de l'Europe, insiste dans son article sur « la culture comme ciment de l'identité européenne ». François Ost décrit, quant à lui, l'importance de la défense du multilinguisme comme base de l'indispensable diversité européenne, cette diversité qui fonde les échanges créateurs et pacifiques, commerciaux ou intellectuels.

Jusqu'à récemment, la culture tenait peu de place dans les programmes européens.

Dans le présent dossier, ils sont décrits dans plusieurs articles signés par divers responsables à la Commission : culture en général, multilinguisme, citoyenneté.

Ces programmes sont dynamiques mais laissent un goût de trop peu : certains parlementaires (visionnaires ?) défendent l'idée d'une Union européenne où la culture serait le secteur de prédilection, le premier créneau à promouvoir. Est-ce vraiment fou ?

Dans le domaine de la Lecture publique, on le sait, prévaut le « principe de subsidiarité », c'est-à-dire : l'Union ne subsidie pas directement les bibliothèques publiques, mais des subsides peuvent être octroyés dans le cadre de différents programmes culturels européens. Du moins, c'est l'interprétation classique de ce fameux principe de subsidiarité.

Dans le présent dossier, on n'a pas prévu d'article technique décrivant tous les subsides européens possibles pour des projets qui seraient lancés par des bibliothèques en Communauté française.

Deux sources sont, à ce propos, des références : l'article de Corinne de Munain consacré à *Union européenne et bibliothèques : quelles opportunités pour les prochaines années ?* dans le dossier « Europe 27 » du N°1 – année 2008 du « Bulletin des bibliothèques de France » (« BBF »). Seconde source : les formations sur ce thème réalisées par le Service de la formation des cadres de la Direction générale de la Culture du Ministère de la Communauté française.

Mais comme l'écrit Corinne de Munain : « Les bibliothèques l'ont compris : le terme culture apparaît peu dans les priorités des financeurs européens pour la période 2007-2013, qui vont à la recherche, à l'éducation, et à la formation, pour améliorer l'emploi et la cohésion sociale. »

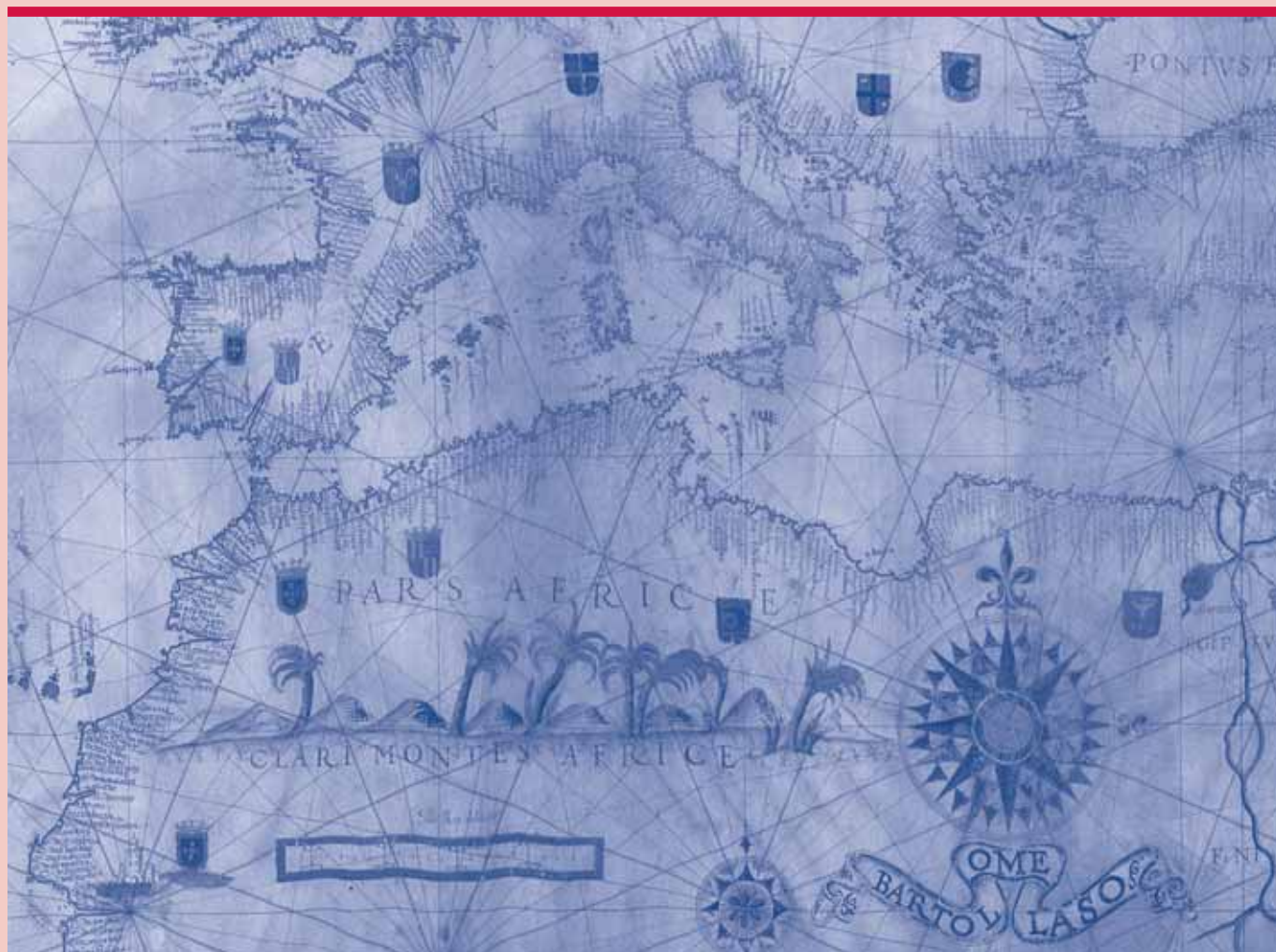
On trouvera aussi dans cet excellent dossier du « BBF », un article de Marian Koren consacré aux *Associations professionnelles et coopération européenne*.

DES IDÉES EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Le dossier « Europe et bibliothèques » de *Lectures* se poursuit, quant à lui, par des articles présentant la riche bibliothèque de la Commission européenne, et l'état du projet « Bibliothèque numérique européenne » avec une fine analyse de Philippe Allard.

Surtout, plusieurs bibliothécaires de Communauté française exposent leurs projets diversifiés qui valent la peine d'être reproduits dans d'autres bibliothèques : fonds en langues étrangères, promotion « mutualisée » des littératures de plusieurs pays européens, service volontaire européen, section « Europe » pour enfants, partenariat avec un centre culturel. Des projets à retenir absolument.

Enfin : à quand un cycle de conférences « clés sur porte » que l'on pourrait nommer « Bibliothèques citoyennes » sur le modèle des « Bibliothèques philosophiques », « Bibliothèques scientifiques » et « Bibliothèques littéraires » déjà organisées les années passées ? À la veille des élections européennes de juin 2009, c'est le moment idéal pour lancer ces rencontres. ■



GÉNÉRALITÉS : Petite « philosophie » européenne

L'Europe, c'est le sens de la réconciliation

Interview de Mario Telo

par **Hugues DORZÉE**

journaliste au Soir,

et **Florence RICHTER**

rédatrice en chef de Lectures

Mario Telo est professeur à l'Université Libre de Bruxelles. Il préside l'Institut d'Études européennes. Il est impliqué dans plusieurs unités de recherche (Eunragg, Poleur, « Europe sociale »...). Il a publié plusieurs ouvrages dont : *L'Etat et l'Europe : histoire des idées politiques et des institutions européennes* (éd. Labor, 2005), et *Relations internationales : une perspective européenne* (éd. Université de Bruxelles, 2008). Pour *Lectures*, ce spécialiste des sciences politiques évoque les défis de l'Union européenne, la question de l'élargissement, les limites de la citoyenneté à « 27 », sa place sur l'échiquier mondiale... Un regard éclairé et pédagogique sur cet « animal politique » inédit qu'est l'Europe.

Lectures : Existe-t-il, selon vous, une « identité européenne » ?

Mario Telo : « Identité »... Voilà un mot qui se prête à beaucoup de malentendus. Issu du grec, il signifie la mise en exergue de ce qui est spécifique par rapport à l'autre, ses différences. Appliquer ce mot - qui est également issu de la psychologie - à l'Union européenne, c'est à mon sens un peu compliqué. Le premier malentendu, c'est que l'on puisse comparer l'identité européenne à l'identité nationale. C'est faux. L'identité nationale a un degré d'intensité beaucoup plus élevé. Elle puise sa source dans une histoire, une culture, des racines communes; une même langue, mais pas toujours; une même ethnie, une religion etc. L'Europe, c'est un degré d'intensité beaucoup plus faible.

L. : C'est-à-dire ?

M.T. : Plutôt que de parler d' « identité européenne », parlons d'identité « de l'Union européenne ». Sans quoi on se lance dans un débat sans fin sur les frontières de l'Europe (quid de la Turquie, quid de la Russie, etc.) L'Union européenne, elle a une existence propre. Elle se base sur des Traités, des institutions démocratiques. L'identité dont je parle s'appuie donc sur une construction institutionnelle commune. Deuxième nuance: parlons plutôt d'identité politique que d'identité culturelle. Sans quoi on risque là aussi de s'embarquer dans un débat sans fin

sur les origines communes – est-ce la Grèce, Rome, le siècle des Lumières, le christianisme, la Renaissance, etc. ? C'est une question d'autant plus controversée au fur et à mesure que l'Union s'élargit. Nous préférons donc l'idée d'un devenir politico-institutionnel et démocratique commun. Car le citoyen a de multiples identités : il appartient à une localité, une région, une Nation, à l'Europe. Tout en étant également citoyen du monde...

L. : Pour vous, l'Europe est un « nouvel animal politique ». Qu'entendez-vous par là ?

M.T. : La construction européenne est sans précédent. Pendant longtemps, on a eu soit des États, soit des organisations internationales. Jamais une entité entre les deux, à la fois multilatérale, mais qui rassemble un espace politique national. Désormais, on parle de Parlement, de Constitution, de souveraineté européenne. C'est un système politique inédit.

L. : Selon vous, l'Europe s'est construite sur trois principes fondateurs : la réconciliation, l'État providence et l'esprit de coopération plutôt que la confrontation.

M.T. : En effet. Nous sommes 450 millions, qu'est-ce que nous apportons au monde ? Qu'est-ce que nous avons à dire ? La défense de notre Politique Agricole commune ? C'est un peu court. Non, nous sommes porteurs de l'idée suivante : la réconciliation est possible entre anciens ennemis. Imaginez la signification symbolique et philosophique ! L'Europe a commencé 5 ans après la Seconde Guerre mondiale. Ces deux conflits ont coûté au total près de 80 millions de morts. Si on avait soumis cette question dans un référendum, on n'aurait sans doute jamais construit l'Europe. Or, la réconciliation franco-allemande, c'est une réalité quotidienne : des échanges de jeunes, des centaines d'activités communes (entre municipalités, entreprises, sociétés civiles...). Au point qu'aujourd'hui, il est inimaginable de voir un nouveau conflit resurgir. De plus, ce sens de la coopération, nous l'avons également exporté vers l'Italie, la Belgique, mais aussi vers les anciens pays de l'Est

qui furent nos ennemis. Imaginez les relations entre le Japon ou la Chine ou entre Israël et la Palestine. Peut-on espérer, un jour, tendre vers une telle réconciliation ?...

L. : L'Europe souffre parfois d'une image technocratique, élitiste, désincarnée. Comment faire émerger une véritable citoyenneté européenne ?

M.T. : Les bibliothèques, les médias, la connaissance approfondie de l'Histoire... Ce sont là des éléments essentiels. Mais vous avez raison, au départ, l'Europe était un phénomène élitiste et technocratique. Grâce aux développements économiques et aux bénéfices de la croissance, les premiers éléments d'une société civile européenne ont vu le jour. Aujourd'hui, c'est vrai, il y a une crise de légitimité. Ce fut très explicite dans le référendum français. Mais la recherche a prouvé que les eurosceptiques ne sont pas tous des nationalistes. Il y a des petits groupes racistes, populistes, en faveur d'une Europe « autrement ». Mais, en face, il existe un potentiel plus large en faveur d'une Europe du dialogue. Au lendemain de la crise de 2005 autour du Traité, certains ont dit : il faudra une génération pour rattraper ce temps perdu. Il n'en fut rien. Voyez le nouveau consensus autour du Traité de Lisbonne. L'Europe s'est toujours construite autour de crise.

L. : L'Europe ne souffre-t-elle pas aussi d'un déficit de communication. ? La seule vraie communication, ce fut autour de l'arrivée de l'euro...

M.T. : En effet. Mais il n'y a toujours pas de consensus autour de : « comment communique-t-on autour de l'Europe ». Le danger principal, c'est celui de la propagande. Au début des années 70, on a lancé des programmes pour inculquer l'identité européenne aux jeunes générations. C'est une erreur. Il faut se méfier de l'idée simplifiée et réductrice de l'Europe.

À quoi travaille l'Europe ? C'est une question importante sur laquelle, c'est vrai, il faudrait davantage communiquer. Deux exemples. Au niveau externe, la plupart des citoyens ignorent que nous avons des troupes au Congo, au Kongo, en Macédoine, qui permettent d'éviter des crises majeures. Nous finançons des missions pour la paix, militaires ou civiles. Celles-ci n'ont rien à voir avec l'intervention américaine en Irak ou en Afghanistan, et le citoyen européen l'ignore.

L. : Se pose ici, la question d'une éventuelle armée européenne commune. Est-ce envisageable ?

M.T. : Non, je ne le pense pas. Tout d'abord, le Traité interdit d'aller au-delà des missions de paix. Les citoyens européens ne veulent pas dépenser pour la défense plus que ce que les États dépensent aujourd'hui. Aucun homme politique, même le plus droitier, n'osera promettre d'augmenter les budgets militaires aux dépens, par exemple, des soins de santé, qui figurent parmi les plus performants au monde. Pas même MM. Berlusconi ou Sarkozy. En Allemagne, Angela Merkel a même imposé des réductions drastiques de ces dépenses.

Ça c'est l'Europe. Certaines voix américaines, en particulier au sein de l'Administration Bush, y voient de la lâcheté, une absence de responsabilité.

D'un autre côté, la puissance militaire américaine est incomparablement supérieure. L'Europe ne pourra jamais rivaliser sur ce terrain. Mais ça n'est pas sa vocation, elle est avant tout une puissance civile.

L. : Comment analysez-vous le défi de l'élargissement ?

M.T. : Dans son histoire, l'Europe a toujours veillé à trouver un équilibre entre l'élargissement et l'approfondissement institutionnel. L'essentiel, c'est d'éviter que l'un joue contre l'autre. À mon sens, l'élargissement oriental est absolument incontournable et même juste parce que c'est un peu la réunification de l'Europe pour la première fois dans l'Histoire sous des drapeaux démocratiques, avec les droits de l'homme, etc. Voyez aujourd'hui la Hongrie, la Slovaquie, ... Nous avons su exporter un modèle de gestion pacifique des conflits.

En ce qui concerne la Méditerranée, nous devons établir des relations de coopération étroite, une politique de « voisinage » avec tout le bassin (Maroc, Tunisie...). Mais ça devra être multilatéral, global, comme le suggérait à l'origine le Processus de Barcelone lancé en 1995.

L. : Un processus à la traîne ?

M.T. : En effet. D'où l'idée d'inventer comme complément l'Union Méditerranée. Nous sommes 450.000 millions, l'Europe devra exporter son modèle politique, économique et social auprès de ses voisins. C'est essentiel en matière d'immigration, d'énergie, d'économie, etc. Il devra être un facteur de stabilisation avec la Russie, la Turquie, et avec toute la région. Mais il y a un paradoxe : nous avons bien plus de facilités à établir de bonnes relations avec l'Amérique latine ou avec l'Asie de l'Est qu'avec nos voisins. C'est un défi majeur.

Un élargissement trop rapide risquerait de réduire la légitimité et l'efficacité interne de l'Europe. Il faut un équilibre.

Mais deux questions fondamentales subsistent. Un : que fait-on avec la Russie, la 2^e superpuissance mondiale, aujourd'hui en déclin (en lieu et place de l'Union soviétique, il y a désormais 15 États confrontés, notamment, à des problèmes démographiques), mais dotée de ressources extraordinaires (gaz, électricité...).

Deuxième question : quelle va être l'évolution du courant modéré du monde islamique permettant la modernisation, la paix, la coexistence avec l'Europe ?

L. : L'économie a permis le progrès. Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire qu'il faut penser aussi et avant tout écologie et développement durable. Votre avis ?

M.T. : En matière de lutte contre la pollution et le réchauffement climatique, l'Europe est *leader* mondial. Elle doit évidemment continuer sur cette voie. Voyez la Conférence de Bali, le sommet du G8, etc. Elle est une puissance normative, c'est essentiel pour l'avenir de l'humanité. Mais elle doit aussi être capable d'inclure les États-Unis, la Chine, l'Inde, les grands pays en développement ...

Mais pour garder ce *leadership*, il faut être crédible. Il faut que les États membres s'appliquent à eux-mêmes ces normes. Or, en Belgique, en Italie, pour ne citer que ces exemples, c'est catastrophique. L'Allemagne, elle, est allée au-delà. On peut donc être moderne et tenir ses engagements écologiques.

L'environnement doit être partie intégrante du modèle économique. Pour ce faire nous avons un instrument formidable, agréé par les États membres, c'est la Stratégie de Lisbonne. Les résultats sont inégaux, très bons en Allemagne, en Scandinavie, mais très mauvais du côté de l'Europe latine. Mais le droit n'est pas contraignant, on dans l'ordre de la recommandation. Les États n'en veulent pas.

L. : Quelle est la place de l'Europe dans les relations internationales ?

M.T. : Elle doit atteindre un point d'équilibre entre le réalisme et l'idéalisme. Le réalisme, c'est que l'Europe est le deuxième acteur global, le premier en matière de coopération et développement, d'aide humanitaire, de politique commerciale. L'euro est une monnaie forte, le PIB est légèrement supérieur à celui des États-Unis. Nous avons des atouts. Mais notre population globale baisse. En matière énergétique, nous sommes dépendants de la Russie et des pays arabes. Et là se pose la question de nos valeurs : que faisons-nous avec les dictateurs ? Faut-il coopérer, dialoguer avec la société civile ?

De ce fait, l'idée de l'Empire européen ou de la superpuissance européenne est à oublier.

Nous avons des relations bilatérales avec la plupart des pays du monde, ainsi que des partenariats stratégiques avec les sept grandes puissances mondiales (États-Unis, puis Russie, Chine, etc.) Nous avons des partenariats interrégionaux. Exemple : l'Europe des 27 avec l'Amérique latine (Processus de Rio, 1999) ou avec l'Asie de l'Est.

De ce fait, si la tendance est au conflit militaire, la place de l'Europe risque d'être faible. Si, par contre, un nouveau multilatéralisme venait à émerger, l'Europe, avec son sens de la coopération et de la réconciliation, pourrait occuper une place forte dans le monde.

L. : La culture ne semble pas toujours une priorité à l'échelle européenne. Votre avis ?

M.T. : L'éducation et la culture ne sont pas des compétences de l'Union européenne, elle reste compétence des États. Le nouveau Traité confirme cette limite, mais avec des nuances. La formation continue, par exemple, est prévue dans la Stratégie de Lisbonne. Les pouvoirs publics doivent investir dans la société de la connaissance (permettre au plus grand nombre d'utiliser les nouvelles technologies, transmettre le savoir, etc) Autre credo : la coopération universitaire. Les programmes Erasmus vont être renforcés. Avec un objectif : faire en sorte que 8 à 10% des étudiants passent une partie de leur *curriculum* dans un autre pays.

Autre défi : l'harmonisation des cycles d'étude, appelé ici le processus de Bologne. Là aussi, il s'agit de forcer la mobilité, l'ouverture d'esprit, améliorer la connaissance linguistique, la conscience européenne, etc. C'est l'idée formidable de cosmopolitisme selon Kant. Elle ne vise pas seulement les élites, mais un phénomène large et diffusé. Circuler au maximum, pas seulement pour faire du commerce, pour les rapports personnels, la culture, l'instruction, etc.



L. : On en revient aux questions d'identité...

M.T. : Oui, il ne faut pas imaginer l'Europe contre les Nations. Le respect des identités culturelles des Nations figurent dans le Traité. C'est fondamental, sans quoi on crée un rejet. Parce que la mondialisation forcée provoque le fondamentalisme, le repli identitaire, le nationalisme. Voyez la Ligue du Nord, le Vlaams Belang, etc.

Mais la culture, c'est aussi le soutien au cinéma et aux médias européens. Certes, on est encore loin de ce que Habermas appelle l'« espace public européen ». Mais ça progresse. L'intérêt réciproque pour les espaces publics nationaux s'est renforcé. Voyez les élections en Espagne, en Italie, etc. Avant c'était très cloisonné. Aujourd'hui, la pensée circule, les idées aussi. Même si les partis européens sont encore très faibles. La politique reste essentiellement nationale. Mais, si le Traité de Lisbonne est ratifié avant fin 2008, les élections européennes de 2009 seront basées sur ce nouveau traité. Le président de la Commission sera élu par le Parlement. Les citoyens seront plus motivés. C'est un petit pas en avant vers cet « espace public européen »...

L. : L'immigration est un autre grand enjeu européen. Or, les écueils sont là : logique de fermeture des frontières, déclin démographique, manque de main-d'œuvre, difficulté de financer à terme les sécurités sociales...

M.T. : En effet. Dans les trois prochaines années, au vu de la récession économique, il y aura une forte tendance protectionniste économique et commerciale, mais aussi une protection des frontières. Cela va évidemment à l'encontre de nos valeurs cosmopolites qui datent du Siècle des Lumières et même de nos intérêts. Mais ça reste le défi majeur des années à venir. ■

L'Europe pense en plusieurs langues¹

par François OST

philosophe, juriste, vice-recteur des FUSL

On sait que l'Union européenne proclame l'égalité de principe de ces 23 langues officielles et reconnaît, à l'article 22 de sa *Charte des droits fondamentaux* (7 décembre 2000), le respect de la diversité culturelle, religieuse et linguistique de ses citoyens. On n'ignore pas l'intense activité traductrice que l'application de ces principes engendre au sein des institutions européennes (non moins de 506 combinaisons)². Mais on sait aussi les critiques que celle-ci suscite ainsi que la force des plaidoyers de ceux qui appellent de leurs vœux la consécration de l'anglais dans un rôle de langue officielle unique de l'Union.

La multiplicité des langues en Europe n'est-elle pas une source d'embarras et de dépenses inutiles ? Un frein à l'intégration politique ? Une entrave aux échanges commerciaux ? En lui imposant une langue unique ne réaliserait-on pas enfin, à l'échelle du continent, une évolution qu'ont connue tous les grands États-Nations européens lorsqu'ils unifièrent les différents idiomes prévalant à l'intérieur de leurs propres frontières ? Ne serait-ce pas aussi renouer avec une grande tradition de l'Europe qui eut, dans le passé, le latin comme *lingua franca*, puis, au XVIII^e siècle, la langue française (se souvient-on, par exemple, de Frédéric II imposant l'usage du français à l'Académie des sciences de Berlin en 1740) ? Et tant qu'à choisir une langue officielle unique, pourquoi pas l'anglais qui s'impose déjà, *de facto*, dans ce rôle ? Qui en effet contesterait le raz-de-marée anglophone ? Dans maints États membres, l'anglais apparaît déjà comme une seconde langue, plus qu'une langue étrangère : des statistiques récentes établissent que 41 % des ressortissants de l'Union européenne parlent anglais en plus de leur langue identitaire et que 75 % des écoliers au sein de l'Union suivent un cours en anglais. Avantage supplémentaire : cette langue est une de celles qui a le plus emprunté, au français notamment, de sorte que sa vocation de synthèse semble lui revenir de droit. D'autant que, contrairement au français, réputé puriste et élitiste, elle est associée à une image de tolérance et de modernité - une langue jeune et créative en somme, apte à traduire tous les appétits de générations et de peuples en quête de réussite économique et sociale³.

LA LANGUE UNIQUE : UNE TRISTE UTOPIE

Nombreux sont donc ceux qui poussent à l'accélération du mouvement; ainsi Alain Minc : « L'omniprésence de l'anglais aura de toute façon lieu... L'anticiper, c'est s'adapter à marche forcée : rendre l'anglais obligatoire dès le primaire; n'admettre le choix d'une autre langue qu'une fois vérifiée la parfaite maîtrise de l'anglais »⁴.

Ainsi aussi Philippe Van Parijs qui fait de la reconnaissance à l'anglais du statut de *lingua franca* de l'Europe et même du monde un impératif à réaliser au plus tôt⁵. C'est que, estime le philosophe : « la diversité linguistique n'est pas un bien en soi. Il est également douteux que, tout bien considéré, elle serve l'intérêt commun »⁶.

Persuadé du contraire, c'est le contre-pied de ces thèses que nous voudrions prendre ici. « L'intérêt commun » pris en compte pour considérer que la « diversité linguistique n'est pas un bien en soi », ne peut être qu'un intérêt fonctionnel de communication. Il faut ne retenir des langues que leur usage « de service », et négliger totalement leur usage « de culture » pour déprécier à ce point la diversité linguistique⁷.

À l'encontre de cette triste utopie d'une langue de service unique il faut rappeler avec force le caractère non-substituable de chacune de nos langues maternelles, dont on sait le rôle de transmission-traduction qu'elles exercent tant à l'égard de la mémoire historique qu'entre les différentes sphères de l'activité sociale qui font notre présent (sciences, économie, médias, arts, ...). Sans doute ces synthèses traductrices sont-elles, en chaque langue, des tentatives inachevées; mais précisément, c'est le moment où le multilinguisme prend le relais pour, grâce cette fois à la traduction « externe » (entre les langues), multiplier les chances de fécondation mutuelle des idiomes qui se confrontent joyeusement dans l'espace public. De même que la nature ne s'accommode guère, à long terme, d'une rigoureuse monoculture, de même les civilisations humaines ont tout à perdre de la réduction de leur diversité. Chaque langue qui s'éteint, ce n'est pas seulement, comme on l'a dit, « une bibliothèque qui disparaît », c'est autant de possibles culturels qui se ferment. Et de même que si les OGM (organismes génétiquement modifiés) qui peuvent séduire un instant par leurs performances, n'en augmentent pas moins la vulnérabilité de la production alimentaire en la subordonnant à un produit unique (sans parler de hégémonie commerciale qu'ils induisent au profit de quelques producteurs au détriment de dizaines de millions de cultivateurs traditionnels), de même les idiomes linguistiquement modifiés (ILM), tel le *basic english*, s'ils peuvent faire valoir leurs performances communicationnelles, n'en mettent pas moins gravement en danger la faculté langagière comme telle : la capacité de créer des significations dans des langues multiples et évolutives.

Nous avons donc d'excellentes raisons de nous défier de l'anglais, langue officielle unique. Croit-on, par exemple, qu'une langue d'emprunt, insuffisamment maîtrisée par la grande majorité de ses locuteurs, puisse abriter et nourrir un véritable débat démocratique ? Pense-t-on qu'elle fournit les ressources de sens, les replis de non-dit, les

capacités suggestives qu'offre une langue maternelle lorsqu'il s'agira d'assurer la reconnaissance identitaire à laquelle les individus et les peuples ont droit - particulièrement ceux qui n'ont jamais pu la dire dans les langues qui les dominaient ?

Croit-on qu'il soit possible de faire partager les nuances d'une position complexe, historiquement constituée, dans un débat concernant les exigences de la laïcité ou de l'euthanasie par exemple, en la préformatant dans un langage qui n'a pas nécessairement les mots pour le dire ? Or, comment prétendre aboutir à un réel accord s'il se construit sur de telles approximations linguistiques et de si profonds renoncements à se dire soi-même ? Croit-on encore qu'un langage simplifié et passe-partout recèle la puissance créatrice, l'énergie imaginaire dont l'Europe a précisément besoin aujourd'hui pour construire son projet utopique, au-delà de la pensée (unique) du marché unique. Sans doute un marché commun réclame-t-il une monnaie unique; on doute qu'un projet politique commun se satisfasse d'une langue unique.

Sans doute l'Europe a-t-elle parlé latin, puis français, de longs siècles durant, mais cela ne change rien à sa vraie nature de continent polyglotte. Ce serait lui faire un très mauvais coup que de la ramener à la pratique d'une langue unique, ses autres idiomes réduits aux fonctions grégaires et parqués dans des territoires comme dans des réserves (même si, on en convient, la survie d'une langue minoritaire passe aussi par sa défense dans un territoire déterminé; mais c'est la mutiler et la déconsidérer que de la réduire à cet espace). Conforme à sa devise, « l'unité dans la diversité », l'Europe doit former des citoyens trilingues au moins, conscients de la richesse potentielle que recèle cette pluralité⁸.

LE MULTILINGUISME EUROPÉEN : UNE CHANCE UNIQUE

L'Europe présente cette chance exceptionnelle de faire cohabiter sur son sol non moins de cinq grandes langues internationales : outre l'anglais, bien sûr, l'allemand, l'espagnol, le portugais et le français. Exploiter ce multilinguisme pourrait constituer une chance unique pour les Européens. Ce pourrait être aussi une source d'emplois et un atout commercial non négligeable dans la compétition économique mondiale⁹. Même la recherche scientifique pourrait en tirer avantage, s'il est vrai, comme on s'en aperçoit de plus en plus clairement, que ce sont les récits et les métaphores - justiciables des langues maternelles - qui sont à l'origine des plus fécondes découvertes scientifiques.¹⁰

On ferait donc bien de s'inspirer du programme en trois points qu'Amin Maalouf préconise pour l'Europe : d'abord « préserver sa propre langue identitaire, ne jamais la laisser à la traîne, pour que ceux qui la parlent ne soient pas contraints de s'en détourner s'ils veulent avoir accès à ce que



leur propose la civilisation d'aujourd'hui »; ensuite « généraliser, sans états d'âme, l'enseignement de l'anglais, troisième langue, en expliquant inlassablement aux jeunes à quel point il est à la fois nécessaire et insuffisant », enfin « encourager, dans le même temps, la diversité linguistique, faire en sorte qu'il y ait, au sein de chaque nation, de nombreuses personnes qui maîtrisent l'espagnol, le français, le portugais, l'allemand...¹¹.

Les bibliothèques publiques, foyers d'animation culturelle, ont un rôle important à jouer dans cette partie. ■

- ¹ On emprunte ici le titre du bel ouvrage collectif dirigé par Fr. NIES : *Europa denkt mehrsprachig. L'Europe pense en plusieurs langues* (Tübingen, Gunter Narr Verlag, 2005).
- ² G. KERSAUDY, *Langues sans frontières. À la découverte des langues d'Europe*, Paris, Éd. Autrement, 2007, p.227.
- ³ Cl. HAGEGE, *Le souffle de la langue*, Paris, Odile Jacob, 2000, p.42.
- ⁴ A. MINC, *La grande illusion*, Paris, Grasset, 1989, p.120.
- ⁵ Ph. VAN PARIJS, *Europe's linguistic Challenge in The Language Question in Europe and Diverse Societies*, D.CASTIGLIONE & C.LONGMAN eds., Oxford, Hart, 2007, p. 217-253.
- ⁶ Ph. VAN PARIJS, *Qu'exige la justice linguistique ? Dix thèses*, communication au colloque *Debout dans Babel. Langues en Europe*, Palais d'Egmont, Bruxelles, 14 septembre 2007.
- ⁷ Sur cette distinction cf. le bel ouvrage de P. JUDET de LA COMBE et H.WISMANN, *L'avenir des langues*, Paris, Les éditions du Cerf, 2004.
- ⁸ Cl. HAGEGE, *L'enfant aux deux langues*, Paris, Odile Jacob, 1996.
- ⁹ J.-M. KLINKENBERG, *La langue et le citoyen*, Paris, PUF, 2001, p. 45 s.
- ¹⁰ J.-M. LEVY-LEBLOND, *La science comme elle se parle*, in *La bataille des langues*.
- ¹¹ A. MAALOUF, *Les identités meurtrières*, Paris, Grasset, 1998, p.184.

Culture, ciment de l'Europe

par **Marine IMBERECHTS**

Agrégée en Philosophie et Lettres, anthropologue,

directrice des programmes et des publications au Centre de Culture européenne

Le texte qui suit a fait l'objet d'un exposé dans le cadre d'un colloque interuniversitaire et d'une conférence internationale intitulés *Intégration européenne, un processus à géométrie variable**.

Cet exposé s'articule autour des questions suivantes :

- Pourquoi vouloir intensifier la cohésion de la nouvelle composition territoriale de l'Europe ? Pourquoi vouloir constituer un « grand ensemble », plus cohérent et plus uni ?
- Comment assurer la cohésion de l'Europe, renforcer ce grand ensemble ?
- Quel est le rôle de la culture dans cette dynamique ou comment et pourquoi la culture est-elle un élément de cohésion ? Qu'est-ce que la culture et pourquoi la redéfinir ?
- Existe-t-il une culture européenne, cet ensemble de références, de connaissances et de pratiques qui serait le legs commun des Européens et pourrait fonder une identité élargie ?
- Comment développer cette identification collective qui doublerait l'identification citoyenne liée aux nations et régions d'Europe ?
- Quelle culture faudra-t-il développer pour être en mesure de relever les défis de l'Europe du XXI^e siècle ?

IMPORTANCE DU PROPOS

Dans le cadre des bouleversements géopolitiques qui ont accompagné et suivi la réunification de l'Allemagne et l'implosion de l'Union soviétique, l'Europe, en très peu de temps, s'est élargie à 12 nouveaux partenaires. Mais élargissement ne veut pas dire intégration ; c'est pourquoi les questions que nous posons aujourd'hui ont une nouvelle acuité.

1. Pourquoi vouloir intensifier la cohésion de la nouvelle composition territoriale de l'Europe ? Pourquoi vouloir constituer un « grand ensemble », plus cohérent et plus uni¹ ?

La visée est évidemment politique, elle est liée aux nécessités et aux contraintes qui s'imposent de nos jours.

Nécessité interne: établir la paix en élargissant la zone de relative prospérité, de pacification, de stabilité, de démocratie, de liberté que connaît l'Europe occidentale depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Nécessité externe: les impératifs liés à la mondialisation. L'évolution structurelle de la gestion politique économique et sociale de nos sociétés, liée au développement des sciences et des techniques a eu pour résultat que les moteurs de fonctionnement ont changé.

L'information et la communication sont devenues les leviers de la société contemporaine. C'est dans ce cadre que s'est développée la mondialisation, processus inéluctable, tournant vertigineux avec lequel il faudra composer². Il est évident, par ailleurs, que cette « société de l'information » ne prend sens que dans une vaste configuration géopolitique inédite dont les rouages nous échappent³.

En tout état de cause, la mondialisation est et sera dominée par les grands ensembles géopolitiques, d'où l'importance pour l'Europe d'être un grand ensemble et de renforcer ses structures institutionnelles pour en assurer l'équilibre et le bon fonctionnement.

Enfin, comme Jacques Delors l'a rappelé, la place et le rôle de l'Europe dans le monde seraient d'étendre pour le bénéfice de tous les principes qui prévalent dans l'Union, à savoir : démocratie, égalité des chances, libre échange, protection des minorités, de la différence culturelle et des droits sociaux.

Par ailleurs, l'intégration européenne ne répond pas seulement aux contraintes actuelles, elle est liée à l'Histoire. Ce n'est pas par hasard qu'au « Finistère » du continent eurasiatique, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, se construit un ensemble géopolitique inédit fondé sur des valeurs de paix, de justice, de prospérité partagée, de démocratie et de fusion des souverainetés.

Sans vouloir entrer dans le débat entre les partisans de l'évolutionnisme ou de l'éternel recommencement, on citera Bergson⁴ qui dit à ce propos : « la démocratie dont l'ambition est d'associer les valeurs morales aux valeurs politiques ne peut apparaître qu'au terme d'une évolution, d'un progrès de l'humanité ».

Cela voudrait-il dire que l'Europe, dont l'histoire est traversée d'ombres et de lumières, aurait atteint un degré de maturité suffisant pour accéder enfin à un mode de fonctionnement alternatif, d'envisager une union de manière consensuelle sans projet d'hégémonie, de s'unir au lieu de se déchirer ?



2. Comment assurer la cohésion de l'Europe, renforcer ce grand ensemble ?

La cohésion de cette nouvelle composition géopolitique ne dépend pas uniquement des initiatives et des décisions des institutions européennes. Elle requiert l'adhésion de la société civile tout entière qui doit en comprendre les enjeux et les difficultés. Il est indispensable que les acteurs de cette société civile, les Européens, s'identifient collectivement à ce nouvel espace, à ce nouveau projet (pour autant qu'il existe et que ses contours en soient définis), parce que cette identification est la base de la citoyenneté⁵.

Cette citoyenneté (dont le concept devra être revu et corrigé) serait de nature à doubler ainsi l'identification citoyenne liée aux nations et aux régions d'Europe.

3. Quel est le rôle de la culture dans cette dynamique ? Comment et pourquoi la culture est-elle un élément de cohésion ? Qu'est-ce que la culture et pourquoi la redéfinir ?

3.1 Qu'est-ce que la culture et pourquoi la redéfinir ?

La notion de culture occupe une place centrale dans le champ des sciences sociales et suscite de nos jours un débat très animé. C'est une question d'une grande vivacité, dont les notions essentielles ne sont pas toujours clarifiées.

Cependant on est d'accord pour considérer, et c'est là un acquis essentiel de la recherche contemporaine, que la culture n'est pas d'une essence figée, fixée une fois pour toutes, mais au contraire, quelles que soient les communautés humaines, elle est une ressource, forgée, réin-

ventée en permanence, dont les groupes se dotent et qui les construisent. Par expérience, nous savons que la « Culture » est souvent définie dans le cadre de la pratique et de la connaissance des arts. Cette définition réductrice, qui a prévalu et prévaut encore dans nombre d'institutions administratives et éducatives, doit être élargie et dépassée.

Le mot « Culture » a une histoire qui remonte à l'Antiquité. Cette notion fut reprise à la Renaissance pour qualifier la pratique du jardinier. Au XVIII^e siècle, le terme acquiert un sens figuré ; « cultiver » les arts, les sciences, les lettres (culture savante).

La notion moderne et plus générale est une création du XIX^e s ; elle naît et se développe avec l'anthropologie. Une définition fondatrice a été énoncée par le juriste Edward Taylor en 1871, qui est simplement descriptive, à savoir : l'ensemble des connaissances, croyances, lois, coutumes et pratiques artistiques acquises et intégrées par l'homme en tant que membre d'une société⁶.

Cette notion a évolué en raison de théories différentes, polygénistes⁷ ou monogénistes⁸, issues des « philosophies des Lumières », qui jalonnent et accompagnent les mouvements de pensées qui marquent le vingtième siècle.

La notion de culture particulière à un groupe humain est d'origine allemande ; « Volkgeist » (génie populaire). La notion de « Kultur » allemande inaugure donc un nouvel usage du terme ; les œuvres de l'esprit, la langue, la religion, la philosophie et la morale qui constituent le bien particulier d'un peuple et le différencient des autres⁹.

Au fil du développement des sciences sociales, cette notion de culture qui, au départ, désignait le génie propre d'un peuple, s'est appliquée à toutes les formes d'expression des groupements humains.

Ce sont notamment les théories sociologiques de Durkheim¹⁰ dans les années 1930, qui ont fourni les cadres d'une conception communautariste de la culture. Cette conception implique la notion de « conscience collective » liée aux institutions qui la portent, et de « cohérence interne », c'est-à-dire que les arts, les croyances, les rites, les usages sociaux et les techniques d'une communauté forment un tout intégrant les différentes sphères d'activités économique, sociale et religieuse et qu'il tend (dans une certaine mesure) à se reproduire.

En d'autres termes la société explique la culture et réciproquement.

Le culturalisme introduit une distinction importante, lorsqu'il considère les cultures comme des systèmes pourvus de sens dont les normes et les pratiques ne peuvent être comprises en dehors de la signification que leur confèrent les acteurs. Autrement dit, c'est dans les individus et leurs actions que s'incarne la culture et non dans le patrimoine.

Ceci introduit la notion essentielle d'appropriation et de formation.

De nos jours, selon le contexte où elle est utilisée, la notion peut avoir des significations multiples: formes de développement intellectuel, aptitude à la créativité, types de loisirs, manières de penser et de faire propres à un groupe social ; traditions artistiques et littéraires ; affectivité propre à un lieu, un pays et une époque ; ensemble d'idées et de valeurs, diversité des mœurs, des langues, et des formes de vie sociale. Plus généralement, plus fondamentalement, il s'agit de l'aptitude de l'homme à s'arracher aux contraintes de la nature.

La plupart des anthropologues définissent la culture à l'aide des trois traits suivants:

Elle n'est pas innée mais acquise. Les différents aspects de la culture constituent un système, c'est-à-dire que tous les éléments sont solidaires. Elle est partagée et par là délimite les groupes.

À ce propos, la question de la **différence culturelle** revêt une importance accrue aujourd'hui, car les analystes politiques et les médias attribuent le plus souvent aux soubassements ethniques et religieux les causes des conflits qui éclatent dans le monde. On parle de « conflit ethnique », de « choc des cultures », de « choc des civilisations » (Samuel Huntington, 1996).

L'appartenance à une communauté culturelle diversifiée est à nouveau valorisée; la vie sociale est un facteur positif, alors qu'autrefois l'accent était mis sur l'émancipation et l'indépendance.

La diversité culturelle est aujourd'hui renforcée et multipliée par les médias qui positionnent l'individu dans des réseaux planétaires. Par ailleurs, cette différence culturelle apparaît comme une exigence que la démocratie et les droits de l'homme doivent imposer comme facteur de paix et de stabilité¹¹.

3.2 Quel est le rôle de l'éducation sur la culture des acteurs sociaux ? Quels sont les liens entre culture et identité à titre personnel et collectif ?

Ce sont les facteurs culturels qui infléchissent la construction de la personnalité et son identité, c'est-à-dire la manière dont l'individu se définit et se présente à autrui. Cette identité est une dimension essentielle de la dynamique évolutive par laquelle l'homme donne du sens à sa vie. Par ailleurs, au cours de son développement, l'individu rencontre et tisse des liens avec des groupes, porteurs de significations culturelles propres, auxquels il est confronté et qui le transforment. Il est donc une sorte de réceptacle, reflet de la diversité des apports culturels qui l'ont construit. Il s'investit généralement dans un groupe, une commu-

nauté porteuse d'une culture, d'une langue et ancrée dans un territoire régi par des institutions et des règles. C'est ce que les psychologues appellent la socialisation. La diversité culturelle accompagne cette socialisation.

Le processus est analogue pour le groupe qui se transforme au contact d'autres. Ce processus de transformation est la condition sine qua non de son développement et de sa survie.

L'ancrage dans un territoire induit que la personne et le groupe ont intégré dans leur identité l'appartenance à une région ou à une nation. C'est au sein de ce territoire que se forment les identités collectives, constructions sociales mixtes, « métissées » en permanente évolution. La place de la culture, telle qu'on a tenté de la définir, a donc dans cette dynamique un rôle essentiel pour accomplir cet important travail d'assimilation et d'intégration qu'est le processus d'identification.

Dans ce processus, l'éducation joue évidemment un rôle éminent. Les enquêtes des anthropologues et des sociologues ont montré que l'éducation a une influence directe sur les manières d'agir, les attitudes, les mœurs, et la vision du monde, c'est-à-dire sur la culture des acteurs sociaux¹².

3.3. Dans quelle mesure pourrions-nous tenter une comparaison entre la création des identités nationales et l'intégration européenne ? Qu'est-ce que les identités nationales ?

Les nations européennes sont nées de la centralisation territoriale et monarchique qui commence en Europe au XIV^e s. et se prolonge au XV^e s. et au XVI^e siècle.

Le phénomène s'est développé avec les heurts et malheurs que nous connaissons, mais c'est au XIX^e siècle, le « Siècle des nationalités », le « Printemps des peuples », que s'achève le passage de l'Europe des princes à l'Europe des nations.

Ce passage ne fut pas seulement l'affaire d'insurrections, de sociétés secrètes et d'alliances stratégiques ; il a été préparé et accompagné d'une grande entreprise idéologique et culturelle à travers laquelle les nations ont été constituées comme êtres collectifs et acteurs politiques. Un énorme travail de création identitaire et d'éducation a été entrepris pour construire et développer la conscience de l'unité de la nation et pour que s'exprime la volonté de vivre ensemble.

Les intellectuels ont donc forgé des symboles, des héros nationaux, des romans historiques, des monuments emblématiques, des expositions, des musées et un enseignement adéquats à la propagation et au développement de cette conscience. Il a fallu donner une histoire, une langue, des traditions communes, ce qui a mobilisé pendant des décennies, savants, écrivains et artistes...

Par ailleurs, dans la foulée des révolutions anglaises du XVII^e siècle, de la Révolution française et des révolutions du début du XIX^e siècle, l'idée de la nation a été liée au transfert de la légitimité du pouvoir du monarque absolu de droit divin à la nation souveraine (souveraineté nationale). La nation a dès lors été conçue comme une communauté de naissance, de destin, instituant une égalité et une fraternité de principe entre ses membres pour devenir force de transformation sociale et politique.

C'est sur l'identité collective des membres, à partir de références et de pratiques communes que pourra se développer un sentiment d'appartenance à un territoire commun et une communauté de destin.

Pourquoi vivre ensemble? Pourquoi vouloir vivre ensemble? Parce que

l'on a en commun un patrimoine collectif. Comme le soulignait Renan dans sa fameuse conférence sur la nation :

Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel ; l'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis (Ernest Renan, 1882).

4. Quel est le legs commun aux Européens ? Quel héritage ont-ils reçu en partage ?

4.1. Existe-t-il une culture européenne ?

Cet ensemble de références, de connaissances et de pratiques qui donnerait un fondement à une identité commune à tous les Européens et dès lors leur conférerait une citoyenneté qui doublerait ou se superposerait à leur identité nationale si chèrement conquise.

Ce questionnement fondateur explique le travail du Centre de Culture Européenne depuis son origine, même si sa genèse tient aussi au grave constat de carence dans la formation des jeunes.

Cette culture européenne, en effet, existe implicitement. Elle doit être redéfinie, explicitée, parce que depuis la centralisation territoriale et monarchique, la culture s'est développée à l'intérieur des frontières régionales et nationales sans que soient systématiquement soulignés leur fonds culturel commun et leur diversité régionale ou nationale.

Pour que les Européens acquièrent une identité élargie, il faut qu'ils s'approprient cette culture telle que nous avons tenté de la définir, mais à la dimension de l'Europe et du monde. Il faut qu'ils acquièrent désormais un ensemble de connaissances, de croyances, de valeurs et de langues de dimension européenne, qu'ils connaissent les traditions esthétiques littéraires et les manières de penser de l'ensemble des communautés européennes dans leur fonds commun et la richesse de leur diversité, qu'ils prennent conscience de leur nouvel espace avec leurs constructions politiques, économiques et sociales mixtes, métissées, en permanente évolution.

4.2. Pour une culture politique alternative

L'Europe doit impérativement et dans l'urgence se donner de nouveaux paramètres et de nouveaux paradigmes pour évoluer et être en mesure de sortir des schémas qui tout au long de son histoire l'ont conduite aux désastres effarants que nous connaissons.

Pour pouvoir faire face aux nouveaux défis qu'elle est appelée à relever, elle doit concevoir et expérimenter un autre mode de vivre ensemble, abandonner les pratiques prédatrices, l'esprit de compétition, la concurrence effrénée, la volonté de dominer. Elle doit adopter d'autres manières de gérer le temps et les ressources de la planète.

N'est-il pas temps de revoir le concept de libre échange pour s'assurer qu'il est encore générateur de paix, d'éviter le militarisme excessif, de revoir le sacro-saint principe de croissance (quelle croissance, pour qui et pourquoi) ?

Ce n'est qu'en développant une autre manière de voir et de réagir que l'on pourra entrevoir des solutions aux grands défis auxquels nous devons faire face, e.a. le grand drame humain des migrations, lié aux problèmes de la mondialisation et des transformations climatiques, la question des frontières de l'Europe, la gestion des relations internationales et le problème de la sécurité internationale¹³. ■

* La mise en œuvre des études préliminaires, du colloque et de la conférence internationale ont été soutenus par la Commission européenne, Direction Générale de la Culture (Action Jean Monnet), par la Communauté française de Belgique et le Ministère fédéral des Affaires étrangères de Belgique ainsi que par des fondations internationales (cf. Actes du colloque).

¹ Cette volonté s'est concrétisée par un désir d'approfondissement, comme en témoigne le travail de la « Convention » qui a tenté d'élaborer une constitution, synthèse des acquis des traités qui jalonnent la progression de l'Union.

² « *Nul ne peut nier que de nos jours les progrès techniques changent en profondeur non seulement le statut de la communication, de la culture et du savoir, mais aussi les modes de gouvernement et les formes d'organisation économique et sociale* »³ cf. MATTELART Armand, *Sommets de Genève et de Tunis : vers quel ordre mondial de l'information* in *L'état du monde* annuaire économique et géopolitique mondial, Paris, La Découverte 2007, p.42.

³ Les citoyens n'ont pas été consultés sur le projet de société à laquelle elle renvoie. Vont-ils être broyés par cette machine aveugle ou trouveront-ils les ressources et les ressorts nécessaires pour éviter leur exclusion et donc l'effacement du politique qu'annonce la mondialisation ?

⁴ BERGSON Henry, *Les deux sources de la morale et de la religion*.

⁵ La citoyenneté a été définie par John LOCKE à la fin du XVII^e siècle dans le *Traité du gouvernement civil*, 1690.

⁶ TAYLOR, Edward; Ethnologue britannique (Camberwell, Londres 1832 - Wellington, Somerset 1917). Créateur d'une théorie sur l'animisme. Il fit également des travaux sur l'ethnologie de la parenté. Partisan de la conception du développement uniforme de la civilisation, il fut le premier à tenter de réaliser une « statistique sociale » en chiffrant les données ethnographiques (*Researches into the Early History of Mankind* (...), 1865; *Primitive Culture*, 1871; *Anthropology*, 1881).

⁷ Théorie selon laquelle l'humanité proviendrait de plusieurs souches différentes.

⁸ Qui ne reconnaît qu'une seule espèce humaine dont les différences seraient le reflet de leur position sur l'échelle du progrès.

⁹ Sur ce point, lire le récent article de Henri FAVRE, Directeur de recherche au CNRS *Comment définir la culture et quel en sont les enjeux ?*

¹⁰ DURKHEIM, Emile; Sociologue français (Epinal 1858, Paris 1917). Professeur de pédagogie et de sciences sociales à Bordeaux (1887), puis à la Sorbonne (1902), poste qui devint la chaire de sociologie en 1913) Fondateur de la revue *L'Année sociologique* (1896), il anima l'Ecole française de sociologie (Bouglé, Halbwachs, Lévy-Brull, Mauss), cherchant dans l'étude des sociétés et des lois qui les régissent les fondements d'une science des mœurs. Dans la lignée du positivisme d'A. Comte, Durkheim voulut faire de la sociologie une science ayant son objet et sa méthode propres. Aussi affirma-t-il la spécificité des faits sociaux par rapport aux phénomènes organiques ou psychologiques (individuels) et les définit-il comme « manières d'agir, de penser et de sentir, extérieures à l'individu, et qui sont douées d'un pouvoir de coercition en vertu duquel ils s'imposent à lui ». Cette définition parut donner à la sociologie un caractère naturaliste et mécaniste, mais Durkheim, nuancant ce point de vue, attribua dans son œuvre une place toujours plus importante au système des « représentations collectives ».

¹¹ IMBERECHTS Marine, *20 questions sur la diversité culturelle en Europe*, une contribution du Centre de Culture Européenne au Programme Educatif 2007 « *Formeurope* » destiné aux Enseignants d'Europe AEDE Bruxelles 2007.

¹² Il a été établi que l'homme privé de vie sociale est incapable d'accéder à la condition humaine (l'enfant loup de l'Aveyron).

¹³ Cf. *L'Europe, un espace à découvrir*, 9^e cycle : *Les grands défis de l'Europe du XXI^e siècle* sous la direction de M. IMBERECHTS, Centre de Culture Européenne, Bruxelles, 2007-2008. Programme de formation mis en œuvre au Parlement européen.

OUTILS : Promouvoir l'Europe en bibliothèque

L'Europe institutionnelle, ce n'est pas chinois...

par **Michel THYS**

Euromedia

Les Institutions et processus décisionnels de l'Union européenne sont-ils, comme certains aiment à le prétendre, incompréhensibles pour le commun des mortels ? Non, pour qui se donne la peine de poser l'acte citoyen de s'informer un minimum. Petite visite guidée d'une Europe institutionnelle bien moins complexe que, par exemple, la... Belgique.

L'Union européenne n'est pas une « fédération » à l'instar des États-Unis d'Amérique. L'Union n'est pas davantage une « confédération » ou une organisation intergouvernementale classique. Elle est, en réalité, un peu des deux, un hybride – un « objet politique non identifié », selon la formule de Jacques Delors – mariant à la fois, dans le cadre de la « méthode communautaire », des éléments et pratiques supranationaux et intergouvernementaux.

Ces deux dynamiques se reflètent très clairement dans l'architecture institutionnelle. Celle-ci peut être schématisée de la manière suivante :

- au **sommet**, le Conseil européen;
- un **triangle magique** composé de la Commission européenne, du Conseil des ministres et du Parlement européen;
- des **Institutions et organes de contrôle** : la Cour de justice et le Tribunal de première instance, la Cour des comptes, le médiateur;
- des **organes consultatifs** : le Comité économique et social et le Comité des régions;
- des **Institutions bancaires** avec la Banque centrale européenne et la Banque européenne d'investissement.

CONSEIL EUROPÉEN

De nature plutôt intergouvernementale (la règle du consensus y est la plupart du temps respectée), cette instance réunit, quatre fois par an, les plus hautes personnalités politiques des États membres : présidents et chefs de gouvernement avec le président de la Commission européenne, auxquels se joignent les ministres des Affaires étrangères et, parfois, leurs collègues des Finances.

Créé en 1974 à l'initiative du président Valéry Giscard d'Estaing et en contrepartie de l'acceptation, par la France, de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct à partir de 1979, le Conseil euro-

péen (l'Europe communautaire ne connaissait, auparavant, que des « sommets » occasionnels) a été institutionnalisé par l'Acte unique en 1986. Il n'a plus cessé, depuis, de s'affirmer comme enceinte :

- d'impulsion politique majeure, toutes les grandes orientations pour les développements ultérieurs de l'Union y étant décidées. Il joue aussi un rôle déterminant dans le choix du président de la Commission européenne;
- d'arbitrage politique ultime lorsque des blocages se manifestent au Conseil des ministres.

COMMISSION EUROPÉENNE

Si l'Union n'est pas une organisation intergouvernementale, c'est à elle qu'on le doit. Héritière directe de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier même si elle n'en a pas tous les pouvoirs décisionnels, la Commission est l'institution supranationale par excellence. Indépendants des États membres, ses membres réunis en collège ont pour mission de servir l'intérêt collectif, ayant prêté serment devant la Cour européenne de justice de ne pas solliciter ni accepter d'instruction d'un gouvernement.

Gardiennne des Traités, la Commission veille au respect des décisions européennes par les États membres, éventuellement en les traduisant devant la Cour de justice de Luxembourg. Elle veille également, en toute indépendance, au respect des règles en matière de concurrence. La gestion des politiques et du budget communautaires décidés par le Conseil des ministres et le Parlement européen lui appartient aussi, ce qui lui vaut d'être définie comme étant « l'exécutif européen ». Enfin, dans certains domaines comme la politique commerciale, elle négocie au nom de l'Union, sur la base d'un mandat qui lui est confié par les États membres réunis au sein du Conseil.

Son rôle fondamental découle toutefois surtout et avant tout de son monopole de l'initiative législative : dans les domaines où prévaut la « méthode communautaire » (par opposition à la Politique étrangère et de sécurité commune ou à la coopération policière et judiciaire qui relève de la coopération intergouvernementale), la Commission est seule habilitée à formuler – et à rédiger – une proposition législative, projet de directive, de règlement ou de décision, qui est soumise pour décision au



Conseil des ministres et au Parlement européen.

CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil est une institution unique recouvrant différentes formations : Conseil Affaires générales et relations extérieures, Conseil Affaires économiques et financières, Conseil Justice et affaires intérieures... Le Conseil est l'émanation directe des États membres puisqu'il réunit les ministres compétents de chacun des États membres.

Longtemps, le Conseil a été le principal décideur politique sur la base des propositions législatives de la Commission. Suite à la montée en puissance permanente du Parlement européen depuis son élection au suffrage universel direct, il partage désormais son pouvoir de décision avec celui-ci, en tout cas dans le domaine « communautaire » où, pour l'essentiel, il prend ses décisions à la majorité qualifiée. L'unanimité continue toutefois à prévaloir dans des domaines politiques sensibles tels que la fiscalité et l'emploi, ainsi que dans les matières relevant de la coopération intergouvernementale (Politique étrangère et de sécurité commune, défense...).

PARLEMENT EUROPÉEN

L'Union européenne est une union des États et des citoyens européens. Là où le Conseil représente les premiers, le Parlement européen est la voix institutionnelle des seconds qui, tous les cinq ans (la prochaine fois en 2009), y choisissent leurs députés à l'occasion des élections européennes.

Le Parlement européen s'est progressivement mais irrésistiblement imposé, depuis sa première élection au suffrage universel direct en 1979, en qualité de législateur à part entière, sur un pied d'égalité avec le Conseil des ministres. À travers la « procédure de codécision », il est pleinement décideur législatif pour toutes les matières qui relèvent des compétences communautaires reconnues à l'Union : marché intérieur, environnement, consommateurs, transports... Pour d'autres matières qui relèvent de la méthode intergouvernementale et nécessitent des décisions à l'unanimité au Conseil (politique étrangère, fiscalité...), il est seulement consulté, ses avis étant alors non-contraignants.

Le Parlement européen dispose en outre du pouvoir de :

- censurer la Commission et voter son investiture, après avoir approuvé son président désigné par le Conseil européen;
- approuver ou refuser de nouveaux États membres ou un accord international par le biais de « l'avis conforme »;
- voter (en partenariat avec le Conseil) et arrêter le budget;
- interpeller le Conseil et la Commission sur tous les sujets relatifs à l'Union et à ses États membres par le biais de questions écrites ou orales.

COUR DE JUSTICE ET TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

Présente dès l'origine, la Cour de justice veille à ce que la législation européenne soit interprétée et appliquée de manière identique par tous les États membres. Plus récent (1988), le Tribunal la décharge de certaines affaires, la Cour restant toutefois l'instance d'appel.

La jurisprudence de la Cour de justice s'est avérée plus d'une fois décisive pour l'évolution de l'intégration européenne.

COUR DES COMPTES

Obligatoirement consultée sur tout projet de l'Union dans le domaine financier et budgétaire, la Cour des comptes contrôle la légalité des dépenses et des recettes du budget communautaire, s'assurant de la bonne gestion financière de l'Union. Sur la base de ses observations et recommandations, le Parlement européen donne – ou ne donne pas – *quitus* à la Commission pour l'exécution du budget.

MÉDIATEUR

Les citoyens et entreprises peuvent s'adresser à lui en cas de soupçon de mauvaise administration des institutions ou organes de l'Union.

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN

Cet organe représente les partenaires sociaux et, plus largement, la société civile organisée. Très souvent d'un grand intérêt technique, ses avis sont non-contraignants mais mis à profit par la Commission et le Parlement européen pour arrêter leur position dans le cadre du processus législatif.

COMITÉ DES RÉGIONS

Cet organe consultatif représente les autorités régionales et locales de l'Union. Ses membres revendiquent le statut de « gardiens » du principe de subsidiarité, mais leur influence dans le processus décisionnel reste très limitée.

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

Présidée actuellement par le Français Jean-Claude Trichet et forte des gouverneurs des Banques centrales des pays ayant adopté la monnaie unique, cette Banque sise à Francfort gère de manière indépendante l'euro et la politique monétaire de la zone euro.

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

Installée à Luxembourg, la Banque que préside actuellement Philippe Maystadt apporte des financements aux projets qui, dans les États membres ou à l'étranger, promeuvent les objectifs de l'Union. ■

Le Conseil de l'Europe : www.coe.int

par France **LEBON**

*directrice du Service de l'Éducation permanente,
déléguée de la Communauté française au Comité
directeur de la Culture du Conseil de l'Europe*

BREF HISTORIQUE

Créé en 1949 au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le Conseil de l'Europe est la plus ancienne institution européenne. La Belgique figure parmi les 10 pays fondateurs. Les objectifs et les missions du Conseil de l'Europe reposent sur des textes de référence tels que la *Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales* (Rome, 1950) et la *Convention culturelle européenne*, cadre de la coopération européenne dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et du sport (1954).

Parmi les étapes significatives du développement du Conseil de l'Europe, on peut retenir :

- la création de la Conférence permanente des Pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (1957) qui deviendra en 1994 le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe ;
- la création de la Cour européenne des Droits de l'Homme dans le cadre de la Convention européenne des Droits de l'Homme (1959) ;
- la Charte sociale européenne relative aux droits économiques et sociaux (Turin, 1961) ;
- la Déclaration confirmant la vocation paneuropéenne du Conseil et définissant de nouvelles priorités politiques telles que la protection des minorités nationales et la lutte contre toutes les formes de racisme, de xénophobie et d'intolérance (premier sommet des chefs d'État et de Gouvernement des États membres, Vienne, 1993).

AUJOURD'HUI

Le Conseil de l'Europe compte aujourd'hui 47 pays membres et un pays candidat, le Bélarus (dont le statut d'invité spécial a été retiré en raison de son non-respect des droits de l'homme et des principes démocratiques) et 5 pays observateurs : Saint-Siège, États-Unis, Canada, Japon, Mexique.

Le Conseil de l'Europe est donc la seule institution européenne à réunir quasi tous les pays européens autour d'enjeux politiques, mais aussi culturels, sociaux, éducatifs, ... C'est donc un espace de dialogues et de croisements entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest.

L'élargissement régulier de l'Union européenne crée de nouvelles relations de coopération, notamment entre les pays occidentaux et les pays

de l'Est et réduit sur certains plans progressivement l'impact du Conseil de l'Europe, sans toutefois se substituer au large spectre de son action ni à la spécificité de son approche, centrée, du moins dans les matières culturelles, davantage sur le dialogue, la coopération volontaire, la réflexion commune que sur des aspects politiques normatifs.

OBJECTIFS ACTUELS

Les objectifs tels que présentés actuellement sur le site du Conseil de l'Europe sont les suivants :

- défendre les droits de l'homme, la démocratie pluraliste et la prééminence du droit ;
- favoriser la prise de conscience et la mise en valeur de l'identité culturelle de l'Europe et de sa diversité ;
- rechercher des solutions communes aux problèmes de société, tels que discrimination envers les minorités, xénophobie, intolérance, bioéthique et clonage, terrorisme, trafic d'êtres humains, crime organisé, corruption, cybercriminalité, violence contre les enfants ;
- développer la stabilité démocratique en Europe en soutenant les réformes politiques, législatives et constitutionnelles.

Comme on le voit, ces objectifs sont fortement centrés sur les valeurs fondamentales défendues par le Conseil de l'Europe : Démocratie, Droits de l'Homme et État de droit. Les questions prioritaires pour rencontrer ces objectifs sont directement liées au développement des droits, elles ne font explicitement aucune référence à la culture, pas plus qu'à l'éducation, au sport et à la jeunesse qui sont les matières reprises par la Convention culturelle.

LA CULTURE AU CONSEIL DE L'EUROPE

La priorité du Conseil de l'Europe est sans aucun doute celle des droits de l'homme et le développement d'actions culturelles se rétrécit et se remodélise régulièrement avec des budgets de plus en plus étiés. C'est une situation à laquelle tous les acteurs de la culture sont malheureusement fréquemment confrontés. Il en va donc de même ici.

Le Conseil de l'Europe a pourtant été une institution pionnière au niveau de la culture et des personnalités belges comme celles de Marcel Hicter

et Étienne Grosjean lui ont autant apporté qu'emprunté pour contribuer à la construction de politiques culturelles axées sur le concept de démocratie culturelle et fortement ancrées sur l'expression, la participation et la créativité.

Au cours des dernières années, le Conseil de l'Europe a prôné la transversalité et a défini des priorités que l'ensemble des instances sont chargées de mettre en œuvre. Ces priorités sont traversées par le respect des valeurs fondamentales et illustrent les préoccupations d'aujourd'hui telles celles du dialogue interculturel, de la lutte contre toute forme de violence, de la paix et de la cohésion sociale.

Parmi les acquis récents sur le plan culturel, on peut citer des projets tels qu'un Plan d'action, de coopération et d'assistance pour la Russie, un Programme de coopération régionale d'assistance à l'Europe du Sud-Est pour assurer la transition de ses politiques culturelles, ainsi que des projets relatifs à la gestion des archives de l'empire ottoman, au livre et à l'édition électronique, à la diversité culturelle, au dialogue interculturel et à la prévention des conflits.

Les principaux projets en cours dans le champ culturel sont le *Compendium des politiques culturelles européennes* (projet culture) et le Livre blanc sur le dialogue interculturel (projet transversal).

LE COMPENDIUM DES POLITIQUES CULTURELLES

Il s'agit d'une analyse des politiques culturelles de chaque pays, actualisée annuellement à partir d'une grille de questions commune.

Le *compendium* en est à sa neuvième édition et réunit actuellement 41 profils de politique culturelle.

Cette information est disponible, essentiellement en anglais, sur internet : www.culturalpolicies.com.

Le site est conçu de manière à permettre une navigation transversale et une analyse comparative par pays sur certains sujets tels que : perspective historique dans laquelle la politique culturelle s'est développée; les compétences culturelles; les modalités de coopération intergouvernementale; les objectifs prioritaires; les principaux débats actuels notamment sur des questions telles que les minorités culturelles, les langues, le dialogue interculturel, la cohésion sociale, le pluralisme des médias, les industries culturelles, l'emploi, les nouvelles technologies, l'égalité des genres ... les législations sur le subventionnement mais également sur le statut de l'artiste, sur la fiscalité des productions culturelles; le financement de la culture : répartition des dépenses culturelles selon les différents niveaux de pouvoir, les dépenses par habitant; la présentation des principales institutions culturelles, les partenariats et coopérations émergents; les soutiens à la création et à la participation : les différentes formes de soutien, la participation des publics, l'accessibilité, l'éducation à la culture, l'éducation interculturelle, la pratique des arts en amateur ...

La réalisation de ce profil des politiques culturelles pour la Belgique implique la collaboration des trois Communautés.

Ce *compendium* offre non seulement un aperçu comparatif sur ces différentes questions, mais la structure même de la grille d'analyse est révélatrice de l'évolution de la conception de la culture et des missions des politiques culturelles. La transversalité des enjeux démocratiques tels que la cohésion sociale, le respect de la diversité culturelle, le dialogue interculturel apparaît clairement et met bien en évidence le rôle et la responsabilité de la culture dans le développement démocratique des sociétés européennes de plus en plus diversifiées et hétérogènes.

LE LIVRE BLANC SUR LE DIALOGUE INTERCULTUREL

La réalisation du Livre blanc sur le dialogue interculturel touche à sa fin, sa publication aura lieu dans le courant de 2008, année déclarée par l'Union européenne année du dialogue interculturel. Le livre est le résultat d'un long processus de préparation, de consultation qui a impliqué toutes les instances du Conseil de l'Europe et qui a également fait appel à une participation large du public, spécialement la société civile au travers des ONG.

Le Conseil de l'Europe a été une des premières institutions à prévoir, avant les événements du 11 septembre 2001 qui allaient mettre au grand jour l'urgence d'un dialogue compréhensif au niveau international pour la préservation de la paix, non seulement la nécessité d'un tel dialogue mais aussi sa richesse et son intérêt intrinsèques.

Il s'agit à la fois d'un document d'analyse du contexte sociétal dans lequel s'inscrit le dialogue interculturel, d'un outil pour les responsables politiques, culturels, éducatifs et d'un projet politique.

Le Livre blanc développe en effet des questions telles que la diversité culturelle au regard des valeurs que sont le pluralisme, l'égalité, la dignité, pour aborder ensuite une présentation davantage conceptuelle centrée sur les notions d'identité, de dialogue, de droits et de primauté du droit, de respect mutuel, ainsi que sur la dimension religieuse de la diversité.

Cinq approches d'action politique sont présentées : la gouvernance démocratique de la diversité culturelle, la citoyenneté démocratique et la participation, l'apprentissage et l'enseignement des compétences interculturelles, les espaces du dialogue interculturel et le niveau international du dialogue interculturel. La conclusion porte sur les recommandations, engagements et responsabilités relatifs à ces cinq approches.

Avec ce projet entrepris d'une manière particulièrement mobilisatrice, le Conseil de l'Europe remplit une de ses fonctions premières et restée essentielle : celle de repérer les enjeux précurseurs, de les questionner, d'interpeller les responsables gouvernementaux et au-delà l'ensemble des acteurs culturels et éducatifs, la société civile européenne dans son ensemble pour *in fine* présenter des pistes d'action et des recommandations balisant et renouvelant le développement démocratique eu égard à l'évolution sociétale. ■

Quelques panneaux indicateurs de l'information européenne

par Michel THYS

Euromedia

Trop d'informations tue l'information. L'information européenne est à ce point abondante qu'elle s'apparente, pour bien des personnes, à un magma incompréhensible. Mais, pour qui sait s'y prendre, l'info est à portée de la main, souvent même gratuite. Voici quelques panneaux indicateurs qui devraient vous aider à vous y retrouver dans ce « dédale de la transparence » et à savoir à quelle porte frapper si, demain, une question relative à l'Union européenne vous turlupine. Suivez le guide.

Ces sources sont à la fois européennes et nationales.

SOURCES EUROPÉENNES

*** Site Europa

Ce portail interinstitutionnel est la caverne d'un Ali Baba européen. Tout ce qui concerne l'Union, ses institutions et ses politiques, s'y trouve. Le problème, c'est qu'une caverne est, d'habitude, mal éclairée : pour les internautes mal aguerris, retrouver ce qui les intéresse dans le trésor qu'ils ont sous les yeux – et la souris – peut parfois relever de la gageure. Mais pour qui sait chercher, tout, ou presque, s'y trouve.

www.europa.eu

*** EU Bookshop

Créé par l'Office des publications officielles des Communautés européennes (www.publications.europa.eu), *EU Bookshop* est un nouvel accès de commande en ligne des publications (livres, brochures, documents électroniques et CD-Rom) des institutions, agences et autres organes de l'Union européenne. De nature à rendre de grands services aux bibliothécaires, *EU Bookshop* vous permet de télécharger des publications sous forme de fichiers PDF ou de la commander en version papier. Une rubrique intitulée « Vient de paraître » présente une sélection des titres les plus récents. Il est aussi possible de souscrire à un service de notifications et d'être ainsi informé par courrier électronique de la sortie d'une nouvelle publication correspondant à ses centres d'intérêt.

www.bookshop.europa.eu

Office des publications

Adresse : 2 rue Mercier à L-2985 Luxembourg

Fax : +352 29 29-42758

Courriel : <mailto:info@publications.europa.eu>

www.publications.europa.eu

*** Commission européenne

• Représentation de la Commission européenne en Belgique

La Commission dispose d'un bureau de représentation dans chacun des États membres, et la Belgique n'échappe pas à cette règle même si la « maison mère » y est établie. Dirigée par Willy Hélin, elle répond chaque année à des milliers de questions. Vous désirez connaître vos droits en qualité de citoyens européens ? Vous ne savez pas comment faire pour étudier ou travailler dans un autre pays membre ? En tant que dirigeant d'une petite ou moyenne entreprise, vous recherchez des partenaires ailleurs dans l'Union ? Écoliers ou étudiants, vous voulez savoir à quoi sert et comment fonctionne votre deuxième « patrie » ? Ne cherchez plus : les réponses que vous recherchez, la Représentation se décarcassera pour vous les donner. En outre, la Représentation a édité des outils pédagogiques à destination des 10-13 ans et des 16-18 ans. Enseignants et élèves peuvent les « commander » gratuitement. Pour les groupes – écoles, étudiants, associations... – qui le lui demandent, elle organise des conférences. La Représentation édite, en outre, un mensuel d'information gratuit, *EURinfo*, disponible en français et en néerlandais, sous format papier et sur son site.

D'autre part, si vous avez besoin d'un conseil juridique, *Eurojus* vous y attend : deux fois par semaine, les lundi et jeudi entre 14 et 17h, un avocat répondra ainsi à toutes vos questions juridiques en rapport avec l'Union européenne.

Adresse : 73 rue Archimède, à 1000 Bruxelles

Horaires : de 9 à 17h (jusqu'à 16h le vendredi)

Tél. : 02 295 38 44

Organisation de conférences : 02 295 03 28

Eurojus : 02 295 9478

Fax : 02 295 01 66

Courriel : comm-rep-bru@ec.europa.eu

www.ec.europa.eu/belgium

• InfEuropa Schuman 14

Installé au cœur du quartier européen de Bruxelles, ce nouveau centre d'information au grand public fournit de nombreux renseignements sur



l'Union européenne, notamment par le biais de brochures gratuites. Il organise aussi parfois des expositions et autres événements culturels.

Adresse : 1 rue Archimède, à 1000 Bruxelles
 Horaires : du lundi au vendredi de 9 à 17h
 Tél. : 02 296 55 55
 Courriel : comm-infeuropa@ec.europa.eu

• **Team Europe**

C'est le réseau des conférenciers – indépendants mais adoubés – de la Commission. Juristes, consultants, universitaires, ils couvrent, par le champ de leurs compétences, toutes les facettes et activités politiques de l'Union européenne. La Représentation de la Commission en Belgique tient à votre disposition la liste de ces personnes. Ainsi, si vous organisez un séminaire, une conférence-débat ou une séance d'information, vous pourrez sélectionner parmi elles le profil que vous recherchez. Il ne vous restera plus qu'à prendre contact directement avec le conférencier

retenu afin de convenir avec lui des modalités de sa participation à la manifestation envisagée.

Contact : M^{me} Jenny Rindin, coordinateur Team Europe
 Tél. : 02 295 83 56
 Fax : 02 295 01 66
www.ec.europa.eu/europedirect/

• **Europe Direct**

En accord étroit avec les autorités fédérales belges, la Représentation de la Commission européenne en Belgique a lancé le réseau *Europe Direct* qui remplace le défunt réseau des « Info-Points Europe ». Toutes les provinces belges (sauf celle de Liège) disposent d'un tel centre d'information dont la vocation est double : informer sur l'Europe, bien sûr, mais aussi être à l'écoute du citoyen. Ces « Europe Direct » mettent à la disposition du public des informations souvent pratiques sur les droits des citoyens, les possibilités de travailler ou d'étudier dans un autre pays

de l'Union, la protection des consommateurs, etc. Le réseau belge organise aussi débats et conférences ouverts au public afin de présenter l'un ou l'autre aspect des politiques européennes et ses répercussions sur la vie des citoyens dans leur région. Les responsables de ces relais d'information jouent donc un rôle crucial comme « courroie de transmission » entre les citoyens et la Commission européenne puisqu'ils prennent le pouls des Européens de Belgique et répercutent leurs aspirations et leurs inquiétudes.

Voici la liste des *Europe Direct* en Belgique francophone et germanophone :

- Brabant wallon
M^{me} Christine Bauquis
18 place Cardinal Mercier à 1420 Braine l'Alleud
Tél. : 02 387 33 40
Fax : 02 387 12 98
Courriel : info@europedirect-bw.be
www.europedirect-bw.be
- Hainaut
M. Dogan Vancranem
46 rue de Nimy à 7000 Mons
Tél. : 0800 90274
Fax : 065 84 42 17
Courriel : europedirect@hainaut-developpement.be
www.europedirecthainaut.be
- Namur
M^{me} Marie-Carmen Bindels
Bureau économique de la province de Namur
2 av. Sergent Vrithoff à 5000 Namur
Tél. : 081 71 71 24
Fax : 081 71 82 54
Courriel : europedirect@bep.be
www.bep.be/europedirect
- Luxembourg
M^{me} Vinciane Georges
13 place du Fays à 6870 Saint-Hubert
Tél. : 061 61 00 51 ou 0800 92 152
Fax : 061 61 00 52
Courriel : europedirect@province.luxembourg.be
www.province.luxembourg.be
- Communauté germanophone
Frau Myriam Pelzer
Informationsrelais Deutschsprachige Gemeinschaft
1 Gospertstrasse à 4700 Eupen
Tél. : 087 59 63 00
Fax : 087 59 64 10
Courriel : europe.direct@dgov.be
www.dglive.be

• *Call Centre Europe Direct*

Il s'agit d'un centre d'appel permanent qui donne un accès direct à des informations et des conseils concernant l'Union européenne. En cas de questions spécifiques, il vous dirigera vers la meilleure source d'infos ou de conseils aux niveaux européen, national, régional et local. Ce service disponible dans toutes les langues de l'Union est joignable par :

- un numéro d'appel unique et gratuit, le 00 800 6 7 8 9 10 11 à partir des 27 États membres de l'Union. Certaines restrictions peuvent toutefois s'appliquer pour les appels passés à partir de portables et/ou d'hôtels;
- un numéro payant, le +32 2 299 96 96 à partir de n'importe quel endroit dans le monde;
- courriel via l'adresse Internet www.ec.europa.eu/europedirect/

Cette ligne directe avec l'Union est accessible par téléphone et courriel du lundi au vendredi, de 9 à 18h30.

• *Solvit*

Mis en place par la Commission européenne, ce réseau de résolution de problèmes en ligne s'appuie sur la coopération active des 27 États membres (ainsi que la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein). Les citoyens et les entreprises peuvent adresser une plainte à « leur » centre Solvit s'ils ont le sentiment de rencontrer des problèmes suite à une mauvaise application de la législation du marché intérieur par les autorités publiques. L'administration nationale gérant le service Solvit – en Belgique, il s'agit du Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement – s'emploiera à fournir des solutions aux problèmes réels endéans un délai de dix semaines.

Contact : M^{me} Vladislava Iordanova
15 rue des Petits Carmes à 1000 Bruxelles
Tél. : 02 501 30 51
Fax : 02 501 35 94
Courriel : solvit@diplobel.fed.be
www.diplobel.fgov.be/fr/services/solvit.asp
www.ec.europa.eu/solvit/

*** *Parlement européen*

• *Bureau d'information du Parlement européen à Bruxelles*

La mission assignée à ce Bureau – et à ceux que le Parlement compte dans chacun des autres États membres – est de faire connaître au large public les activités de l'Institution et de ses membres. À cette fin, le Bureau se veut en contact avec tout ce que la Belgique compte comme « multiplicateurs » : médias, milieux socioéconomiques, universités, autorités politiques fédérales, régionales et locales, organisations socioculturelles...

Le Bureau organise aussi diverses activités telles que des séminaires et des colloques, des expositions, des « journées portes ouvertes » et divers projets s'adressant aux jeunes.

Place du Luxembourg (dans l'ancienne gare du Luxembourg)

Courrier : 60 rue Wiertz à 1047 Bruxelles

Tél. : 02 284 20 05

Fax : 02 284 49 71

Courriel : epbrussels@europarl.europa.eu

www.europarl.europa.eu/brussels/

• **Infopoint**

Dépendant du Bureau d'information du Parlement européen à Bruxelles, l'*Infopoint* offre au grand public une information générale sur le Parlement, les autres Institutions et les politiques européennes, ainsi que sur l'histoire de l'intégration européenne amorcée au début des années 50.

Adresse : 60 rue Wiertz, ASP 1H35, à 1047 Bruxelles (accès par le passage entre la place de Luxembourg et la rue Wiertz)

Horaires : de 9 à 17h15 du lundi au vendredi

Tél. : 02 284 24 29

Fax : 284 68 80

Courriel : epbrussels@europarl.europa.eu

www.europarl.europa.eu/brussels/

• **Infodoc**

Dépendant lui aussi du Bureau d'information du Parlement européen à Bruxelles, l'*Infodoc* a été conçu pour pouvoir apporter des réponses à des questions plus spécialisées, émanant notamment d'universitaires, d'ambassades, de lobbyistes, d'associations ou de journalistes. Avec son équipe de documentalistes, l'*Infodoc* vous aidera, par exemple, à dénicher l'information pointue que vous recherchez, qu'il s'agisse de la politique européenne en matière de droit d'asile, de la composition de telle ou telle commission parlementaire, des résultats de la dernière session plénière du Parlement ou de statistiques.

Accès : 3 rue de Trèves (place du Luxembourg) à 1050 Bruxelles

Courrier : 60 rue Wiertz à 1047 Bruxelles

Horaires : du lundi au jeudi, de 9h30 à 12h et de 13h à 16h30 – le vendredi, de 9h30 à 12h – également sur rendez-vous

Tél. : 02 284 2752

Fax : 02 23075 55

Courriel : epbrussels@europarl.europa.eu

www.europarl.europa.eu/brussels/

SOURCES NATIONALES

• **Gouvernement fédéral**

Site du gouvernement fédéral expliquant l'histoire de la construction européenne et le rôle joué par la Belgique.

www.belgium.be

• **Ministère des Affaires étrangères**

Site donnant des informations sur le fonctionnement de l'Union et sur la politique européenne de la Belgique.

www.diplomatie.be

• **Bureau de Liaison Bruxelles-Europe**

Créé par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en 1991, il a une double mission : d'une part, promouvoir l'image de Bruxelles comme capitale européenne et siège des principales institutions européennes; d'autre part, sensibiliser les Bruxellois à la vocation européenne de leur Région. À cette fin, il s'emploie à favoriser les échanges entre Européens et Bruxellois, ce qui l'amène notamment à organiser des campagnes de sensibilisation destinées aux jeunes. À titre d'exemple, le Bureau de liaison a organisé, ces dernières années, des jeux de rôle amenant des élèves de la région à tenir une session du Parlement européen ou à élaborer une constitution dans le cadre d'une Convention des jeunes. Récemment, il a aussi participé à la campagne « 1000 débats pour l'Europe » organisée par la Commission en vue de rapprocher l'Europe de ses citoyens. Le Bureau organise également des formations.

Adresse : 63 av. d'Auderghem à 1040 Bruxelles

Tél. : 02 280 00 80

Fax : 02 280 03 86

Courriel : blbe@blbe.irisnet.be

www.blbe.be

SOURCES ASSOCIATIVES

*** **Centre de Culture européenne**

Cette association internationale soutenue par l'Unesco organise des cycles de colloques et de formation visant à promouvoir une meilleure connaissance des patrimoines culturels de l'Europe et à favoriser l'interculturalité. Le Centre s'emploie ainsi à mettre en valeur, par le biais d'une approche résolument multidisciplinaire, tant la diversité culturelle et linguistique de l'Europe que son fonds historique commun en vue de conforter le sentiment d'appartenance à une communauté de destin.

Contact : M^{me} Marine Imberechts

Adresse : 128 av. des Cerisiers à 1200 Bruxelles

Tél. : 02 734 06 99

Fax : 02 736 19 32

Courriel : culture.europeenne@telenet.be

www.culture-europeenne.be

*** **Mouvement européen**

Fondé en 1948 par les pionniers de l'Europe que furent, entre autres, Adenauer, Churchill, de Gasperi ou Spaak, le Mouvement européen inter-

national – aujourd’hui présidé par l’Irlandais Pat Cox, ancien président du Parlement européen – compte 41 sections nationales. La section belge a vu le jour dès 1949 et a joué un rôle important dans le processus de construction européenne, notamment sous la présidence de Paul-Henri Spaak et celle de Jean Rey.

Ouvert à toutes les personnes et associations soutenant l’intégration européenne, le Mouvement européen Belgique organise notamment des débats publics avec des personnalités belges et européennes, des soirées culturelles, des visites d’expositions, etc. Plus spécifiquement pour les jeunes, il organise aussi des week-ends de formation, des visites des institutions à Bruxelles et à Strasbourg, des cours

interactifs sur l’actualité européenne, des concours interscolaires et des séminaires internationaux. Ses membres sont enfin informés par une *newsletter* des activités sur l’Europe organisées en Belgique.

Adresse : 63 av. d’Auderghem à 1040 Bruxelles

Tél. : 02 231 06 22

Courriel : info@mouvement-europeen.be

www.mouvement-europeen.be

*** Réalités Européennes du Présent

Ce cercle de réflexion fondé en 1967 par Raymond Rifflet avec le concours, entre autres, de Jean Rey, d’Altiero Spinelli et de militants fédéralistes et progressistes organise régulièrement des colloques sur des thèmes de l’actualité européenne.

Contact : M. Bruno Boissière

Adresse : 58 av. des Combattants à 1332 Genval

Tél. : 0496 38 02 97

Courriel : rep.bruxelles@gmail.com

REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

*** Agence Europe

Agence de presse spécialisée dans l’information sur l’Union depuis les



débuts de la construction européenne, l’Agence Europe publie, chaque mardi, un supplément qui, intitulé *Bibliothèque européenne*, présente de manière systématique tous les ouvrages traitant de l’Europe, de ses institutions, de ses politiques et de ses États membres.

Contact : M. Lorenzo Riccardi

Adresse : 36 rue de la Gare à 1040 Bruxelles

Tél. : 02 737 94 94

Fax : 02 736 37 00

Courriel : info@agenceeurope.com

www.agenceeurope.com

*** La Librairie européenne

Dans cette librairie spécialisée, aucun ouvrage traitant de l’Europe n’est introuvable.

Adresse : 1 rue de l’Orme à 1040 Bruxelles

Tél. : 02 231 04 35

Fax : 02 735 08 6à

Courriel : order@mobeurop.be

www.libeurop.be ■

La construction européenne : un projet éminemment culturel

par **Odile QUINTIN**

directeur général,

Direction générale de l'Éducation et de la Culture,

Commission européenne

L' Union européenne change de visage, elle se transforme, s'élargit, questionne son avenir, mais toujours, elle avance. Or, vivre ensemble ne va pas sans se comprendre, sans apprécier et valoriser les différences, sans se parler. La construction de l'Europe, c'est avant tout une histoire de dialogue entre cultures. Du fait même de cette unité dans la diversité et de cette richesse fondée sur la diversité, la culture est au cœur du projet européen.

À plusieurs reprises, la Commission européenne, notamment par la voix de son président, Manuel Barroso, a d'ailleurs eu l'occasion de le rappeler. En effet, cette extraordinaire aventure qu'est la construction européenne a, dès le départ, été un projet éminemment culturel, car il a fallu rapprocher les peuples d'un continent au-delà des cicatrices héritées de conflits dévastateurs, et forger ainsi une compréhension mutuelle qui soit respectueuse des traditions et modes opératoires de chacun tout en s'appuyant sur un patrimoine commun.

Aujourd'hui plus encore, dans le débat fondamental sur l'avenir de l'Union européenne (UE), de son élargissement ou de son rôle en faveur d'une mondialisation maîtrisée et d'un développement durable fondé sur l'économie de la connaissance, la composante culturelle s'impose, inextricablement mêlée aux enjeux économiques, sociaux et politiques de la construction européenne.

LA COOPÉRATION CULTURELLE EN EUROPE : UNE LONGUE TRADITION

Artistes et créateurs n'ont à l'évidence pas attendu la construction de l'édifice européen pour travailler ensemble. Mus par leur envie et leur besoin de se connaître, ils ont tissé des liens au fil des siècles et des mouvements d'échanges et de coopération très intenses se sont développés entre les différentes parties de notre continent.

Ce n'est pourtant qu'en 1991 que le traité instituant l'UE offre au domaine culturel une place qui lui est propre et qu'il a bien méritée! Plus précisément, c'est à cette date que la coopération culturelle devient un objectif officiellement reconnu de l'action communautaire.

La Communauté se voit alors confier la mission de veiller au respect et à l'épanouissement des cultures européennes et de prendre en considération cette dimension culturelle dans toutes ses activités.

Il s'agit pour elle de mettre en valeur ce qui unit et rassemble les Européens tout en veillant au respect des diversités nationales et régionales.

LE PROGRAMME CULTURE (2007-2013)¹ : UN INSTRUMENT ENTIÈREMENT VOUÉ À LA COOPÉRATION CULTURELLE

Plusieurs générations de programmes spécifiquement culturels vont alors se succéder pour soutenir la coopération au sein de notre grand ensemble européen: Raphaël, Kaléidoscope et Ariane dans les années 90, Culture 2000 de 2000 à 2006, puis le programme Culture (2007-2013).

Ce dernier programme – par le biais des quelque 200 projets et réseaux culturels qu'il cofinance chaque année dans les domaines des arts vivants, des arts visuels, du patrimoine ou encore de la littérature et de la traduction littéraire – vise à encourager la coopération entre acteurs privés ou publics du secteur culturel, en vue de l'instauration d'un espace culturel commun à tous les Européens.

Un espace culturel commun où chacun trouve sa place et où chacun ait la possibilité de partir à la découverte de l'autre, de se faire connaître de l'autre ou de recevoir l'autre chez lui – et non un espace unique où les pratiques culturelles seraient homogénéisées, dans un monde globalisé.

QUEL SOUTIEN POUR LA LITTÉRATURE DANS LE CADRE DE CE PROGRAMME ?

La facette la plus visible de l'action de l'UE en faveur de la littérature est l'aide qu'elle apporte à la traduction littéraire. Depuis le milieu des années 90, des milliers de livres ont ainsi pu être traduits – par exemple des poèmes de W. Szyborska, prix Nobel 1996, du polonais vers l'italien ou encore le *Degré zéro de l'écriture*, de Roland Barthes, du français vers l'islandais.

En outre, chaque année, des projets de coopération sont cofinancés sous la forme d'ateliers, de rencontres, de séminaires, de performances ou de cafés littéraires, qui invitent à la découverte de la littérature, permettent des échanges et la confrontation d'expériences ou encouragent la mobilité et le perfectionnement des professionnels du livre et de la lecture.

À titre d'exemple, la Commission a soutenu le projet EuRoLiteraTur, qui avait l'ambition de faire découvrir à un très large public la richesse de la littérature européenne grâce à une exposition itinérante recourant aux technologies modernes (<http://www.euroliteratur.ro/>) ou soutient jusqu'à la fin 2009 le projet Animaliter (<http://www.club-strasbourg.eu>), qui

associe le réseau de bibliothèques de la Ville de Strasbourg et de dix autres villes d'Europe comme Varsovie, Brno, Kosice ou Prague.

La Commission entend aussi lancer dès l'année prochaine un prix européen de la littérature, qui aurait pour objectif de donner une audience européenne à de jeunes talents de notre continent et à mieux sensibiliser nos citoyens à l'importance de cette forme d'expression culturelle grâce à la reconnaissance d'un auteur européen pour l'ensemble de son œuvre, auteur devenant ainsi un « Ambassadeur » de la littérature au cœur du projet européen.

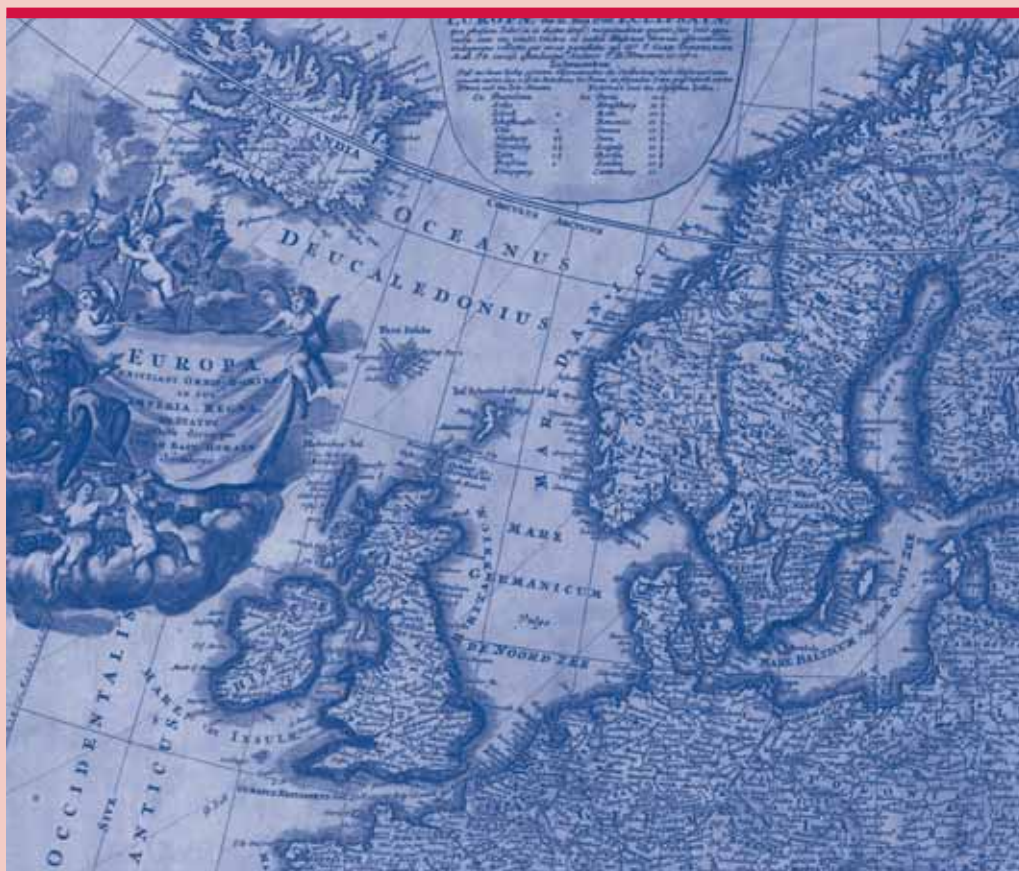
UNE PLURALITÉ DE PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES AU SERVICE DE LA CULTURE

Outre le programme Culture, de nombreux autres instruments peuvent aussi contribuer au financement de la culture dans nos pays et au-delà: le programme Media pour le cinéma, mais aussi les Fonds structurels, le programme Recherche ou encore les programmes d'aide au développement, pour n'en citer que quelques-uns. C'est par exemple dans le cadre de son action en faveur de la société de l'information que l'UE poursuit son initiative « 2010 : bibliothèques numériques »². C'est via les Fonds structurels³ qu'elle a, par exemple, financé dans le passé la modernisation et la mise en réseau des bibliothèques de la région du lac de Constance en Autriche, le renforcement de la coopération entre bibliothèques danoises et allemandes via l'instauration d'un système d'emprunts électroniques transfrontalier, la construction de nouvelles bibliothèques publiques à Séville, Murcie ou Las Palmas en Espagne, ainsi que des actions en faveur des bibliobus en Zélande, etc. Et ce type de soutien reste possible dans la programmation 2007-2013 des Fonds.

C'est d'ailleurs aujourd'hui l'ambition de la Commission que d'œuvrer pour une meilleure prise en compte de la culture dans tous les programmes de l'UE et, pour cela, de montrer que la dépense culturelle est un bon investissement dans une économie de la connaissance qui se veut performante et solidaire.

UNE RECONNAISSANCE POLITIQUE DES ENJEUX CULTURELS AU PLUS HAUT NIVEAU EUROPÉEN

Parallèlement, face à la reconnaissance croissante du caractère



incontournable des questions culturelles dans le projet européen, la Commission européenne a proposé aux États membres – en mai 2007 – d'adopter un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation⁴.

Et il est réjouissant de constater que cet agenda a rencontré l'adhésion des États membres au plus haut niveau politique, puisque c'est le Conseil européen lui-même, dans ses conclusions de décembre, qui en souligne l'importance pour l'Europe d'aujourd'hui et de demain. Une première !

Comme le souligne Ján Figel', commissaire européen chargé de l'éducation, de la formation, de la culture et de la jeunesse, « cela marque le début d'une ère nouvelle pour la culture en Europe. En unissant nos efforts aux niveaux européen, national, régional et local, nous serons mieux à même de relever certains des grands défis auxquels le secteur culturel est confronté ».

UN AGENDA AMBITIEUX ET NOVATEUR AU SERVICE DU MONDE CULTUREL ET DES CITOYENS EUROPÉENS

En quoi cet agenda est-il si novateur pour le secteur culturel ? La réponse est simple: pour la première fois à l'échelon européen, un document politique définit trois grands objectifs pour un travail en commun de toutes les parties concernées : 1) la promotion du dialogue interculturel et de la diversité culturelle, notamment dans le cadre de

l'Année européenne du dialogue culturel⁵, 2) le renforcement du potentiel de la culture dans sa capacité à stimuler la créativité et l'innovation et 3) la reconnaissance de la culture comme un élément majeur des relations extérieures de l'UE.

Il s'agit d'objectifs « partagés » et donc chacun des acteurs – institutions communautaires, États membres, collectivités territoriales ou encore représentants du secteur culturel ou de la société civile – au niveau de compétence qui est le sien, doit œuvrer à leur réalisation en vue d'obtenir des résultats tangibles à moyen terme.

Pour ce faire, les États membres ont exprimé leur souhait de travailler dans le cadre d'une méthode ouverte de coordination (MOC). Cette méthode est mise en œuvre dans des domaines où l'UE a des compétences limitées, mais qui sont déterminants pour notre avenir commun. Ainsi, cette méthode permettra d'échanger des bonnes pratiques, d'apprendre les uns des autres afin de développer des stratégies efficaces à tous les niveaux de gouvernance sur les cinq domaines d'action prioritaire retenus par le Conseil pour la période 2008-2010 sur la base des propositions de la Commission⁶ :

- améliorer les conditions nécessaires à la mobilité des artistes et des professionnels du secteur culturel;
- favoriser l'accès à la culture, notamment par la promotion du patrimoine culturel, le tourisme culturel, le multilinguisme, la numérisation, les synergies avec l'éducation (en particulier l'éducation artistique) et la mobilité accrue des collections;
- mettre au point des données, des statistiques et des méthodologies dans le domaine culturel et améliorer leur comparabilité;
- accroître au maximum le potentiel du secteur culturel et créatif, et en particulier celui des PME;
- promouvoir et mettre en œuvre la convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

MIEUX FAIRE ENTENDRE LA VOIX DU SECTEUR CULTUREL SUR LES GRANDS ENJEUX EUROPÉENS

Afin de s'assurer que tous les efforts convergent dans la même direction, il est essentiel aussi d'associer plus étroitement le secteur culturel aux grands enjeux européens qui le préoccupent au premier chef. C'est pourquoi l'agenda, élaboré suite à une large consultation de la société civile, propose de rassembler le secteur, dans toute son hétérogénéité, au sein d'un grand Forum culturel.

La première édition du Forum s'est tenue avec succès à Lisbonne en septembre dernier, sous présidence portugaise. Elle a été l'occasion pour les représentants du secteur culturel de réagir aux propositions de la Commission et de soutenir cette dernière dans sa volonté d'une meilleure prise en compte de la culture.

L'objectif est maintenant de transformer ce ballon d'essai en un dialogue permanent de sorte que le secteur devienne un véritable agent du changement. C'est ainsi que la Commission a publié en mars 2008 un appel⁷ invitant les organisations culturelles de la société civile à créer une plateforme sur l'accès à la culture et une plateforme sur le potentiel des industries culturelles et créatives, afin qu'elles puissent alimenter la réflexion politique des États membres sur ces thématiques.

En outre, au sein de la Commission, cet agenda jette les bases d'une prise en compte plus efficace de la culture au sein de tous les programmes et politiques européens. La création d'un groupe inter-services « culture » nous permet d'intensifier efficacement ce travail. Charge maintenant aux États membres et aux collectivités territoriales de faire de même à leur niveau.

Enfin, il est utile de rappeler ici toute l'importance qu'accorde la Commission à la question du multilinguisme, qui est consubstantiel au projet européen. La création d'un portefeuille ad hoc – confié à Léonard Orban – en est d'ailleurs le témoignage. Le multilinguisme est un extraordinaire instrument pour mieux comprendre l'autre et sa façon de penser et, partant, pour renforcer la cohésion au sein de notre ensemble européen caractérisé par sa diversité, en luttant contre les stéréotypes, le racisme, la xénophobie ou l'intolérance. C'est notamment ce que rappelle le récent rapport produit par le groupe d'intellectuels placé sous la conduite d'Amin Maalouf⁸.

2008 : UNE ANNÉE DÉCISIVE

2008 sera la première année de mise en œuvre de cet agenda. C'est un rendez-vous majeur pour l'ensemble des parties prenantes. La balle est dans notre camp à tous! À nous tous de conjuguer nos efforts pour faire fructifier ensemble l'extraordinaire héritage culturel commun de notre continent et promouvoir son inégalable diversité culturelle et linguistique dans le souci d'une plus grande compréhension entre les peuples et d'une plus grande ouverture à l'autre. ■

¹ http://ec.europa.eu/culture/our-programmes-and-actions/doc411_en.htm. Point de contact pour la Communauté française et germanophone de Belgique: Claudine Lison, Tel. (32-2) 219 39 08, Email: wbt@online.be, Site: <http://www.pccu-urope.be>.

² http://ec.europa.eu/information_society/activities/digital_libraries/index_en.htm

³ http://ec.europa.eu/regional_policy/index_en.htm.

⁴ http://ec.europa.eu/culture/our-policy-development/doc399_en.htm

⁵ <http://www.interculturaldialogue2008.eu/>

⁶ Voir lien indiqué à la note en bas de page n° 4.

⁷ http://ec.europa.eu/culture/news/news1225_en.htm

⁸ Le rapport complet est disponible à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/education/policies/lang/doc/maalouf/report_fr.pdf

LA CULTURE DANS LES PRINCIPAUX PROGRAMMES DE FINANCEMENT REGIONAL 2007-2013 : L'EXEMPLE DE LA LORRAINE¹

POLITIQUE RÉGIONALE COMMUNAUTAIRE : OBJECTIFS	PROGRAMMES DE FINANCEMENT EUROPEENS CHAMPS D'INTERVENTION	MENTION DE LA CULTURE DANS LES PROGRAMMES EUROPEENS	MENTION DE LA CULTURE DANS LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL DE LA RÉGION LORRAINE
<p>Trois objectifs :</p> <p>1 Convergence des États membres et des régions les moins développées (pour la France : les DOM-TOM)</p> <p>2 Compétitivité régionale et emploi des États membres et régions</p> <p>3 Coopération transfrontalière et transnationale</p>	<p>FEDER (Fonds européen de développement régional) L'environnement physique et économique.</p> <p>FSE (Fonds social européen) : les personnes : Accompagnement des personnes éloignées de l'emploi et de la formation. Intégrait jusqu'en 2006 les projets de coopération interrégionale Interreg.</p> <p>FEADER (Fonds Européen agricole de développement rural), complément du programme d'initiative communautaire Leader + (coopération entre territoires ruraux) qui financera jusqu'à la fin 2008 des projets utilisant de nouveaux savoir-faire et de nouvelles technologies, et des projets de valorisation des ressources naturelles et culturelles.</p>	<p>Objectif 1: Peuvent être financés via le FEDER « les investissements culturels y compris la protection et la promotion du patrimoine culturel », la « promotion et le développement des activités économiques liées à la culture et au patrimoine culturel ». Le FSE ne permet pas de financer directement la culture, mais celle-ci peut s'insérer dans des actions de formation, d'emploi, de lutte contre l'exclusion. Le cadre français mentionne dans ses priorités la culture comme élément de promotion de la cohésion sociale.</p> <p>Objectif 2 : Le patrimoine culturel et l'emploi culturel sont cités comme élément d'attractivité en milieu rural. Les bibliothèques des communes entre 10 et 100.000 habitants sont concernées</p> <p>Objectif 3 : La culture est un axe d'intervention via les échanges artistiques et culturels, la valorisation du patrimoine culturel en lien avec l'économie touristique.</p>	<p>Programme FEDER : Développer l'innovation, la recherche la compétitivité et les TIC / Renforcer l'E-Éducation dans l'enseignement</p> <p>Programme FSE : Cohésion et inclusion sociale / Publics en difficulté /accroître les services aux citoyens par les TIC / Développer à l'aide des TIC la diffusion de la connaissance dans les domaines culturels et touristiques. La Lorraine va présenter en 2007 dans le cadre du FEDER sous cette rubrique une demande d'aide au financement d'équipements de lecture destinés aux handicapés visuels dans les bibliothèques. Parallèlement, l'État soutient le programme lorrain de numérisation du patrimoine écrit.</p> <p>Programme FEADER : Objectif d'amélioration de la qualité de la vie / services à la population en zone rurale/accès à la culture et aux loisirs</p>

¹ Tableau réalisé avec l'aimable collaboration de Jacques Deville, conseiller pour le livre, la lecture, le patrimoine écrit et les archives à la DRAC Lorraine.
Extrait de l'article *Union européenne et bibliothèques : quelles opportunités pour les prochaines années ?* de Corinne de Munain, dans le dossier "Europe 27" du "BBF" (N°1 - année 2008).

L'Europe pour les Citoyens: réflexions sur l'action de la Commission européenne en matière de citoyenneté européenne active

par **Pierre MAIRESSE**

directeur,

Direction D : Jeunesse, Sport et Citoyenneté,

Commission européenne

LA DIMENSION CITOYENNE DE L'UNION EUROPÉENNE

Peut-être faut-il tout d'abord voir d'où nous venons, remonter l'Histoire aux origines du projet d'intégration européenne. La construction européenne est issue d'une ambition visionnaire (qu'on pourrait qualifier de « *top down* »), conçue par une poignée de responsables politiques comme Jean Monnet et Robert Schuman qui ne voulaient « plus jamais ça ». Le projet a évolué depuis lors vers une appropriation lente et progressive par les peuples – ainsi que le montre le développement de la démocratie représentative européenne.

Les citoyens sont de plus en plus nombreux à faire des études, se marier, vivre ou travailler dans un État membre dont ils ne sont pas ressortissants. Au 1^{er} janvier 2006, plus de 8 millions de citoyens européens exerçaient leur droit de résider dans un autre État membre. Selon un Eurobaromètre de 2007, 90 % des Européens savent qu'ils sont à la fois citoyens de l'Union et ressortissants d'un État membre.¹

Ils vivent dans les faits au sein d'une « communauté européenne » (Euro, marché intérieur, liberté de circulation...), bien que cela puisse être sans en avoir conscience.

Le développement de cette conscience de ce qui existe de fait et l'évolution vers une communauté de citoyens autour de valeurs partagées reste un défi politique majeur. Il faut notamment que les politiques européennes et leurs résultats s'inscrivent dans les esprits. On peut d'ailleurs penser ici aux *réalisations concrètes* et à la *communauté plus large et plus profonde* auxquelles en appelait Robert Schuman dans sa déclaration du 9 mai 1950. Réduire le fossé entre les citoyens et l'UE doit donc être une préoccupation majeure.

Le Traité de Lisbonne, en cours de ratification, est porteur d'importantes avancées en matière de citoyenneté.

- Comme le soulignait le Président Barroso lors de sa première intervention au Parlement européen au sujet du Nouveau Traité (suite à sa signature le 13 décembre 2007 par les chefs d'État et de gouvernement des 27 États membres), il introduit tout d'abord une définition claire de ce que signifie la citoyenneté européenne.²

- Il renforce la démocratie représentative, avec les rôles accrus du Parlement européen et des parlements nationaux.
- De plus, tout en renforçant la démocratie représentative il fortifie aussi la démocratie participative, notamment aux moyens du « dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile » et de la nouvelle procédure d'initiative citoyenne.³

Il n'y a plus de propositions législatives au niveau européen qui ne soient faites sans une large et véritable consultation de tous les acteurs concernés par la question, qu'ils soient gouvernementaux ou qu'ils représentent la société civile. Ceci concerne aussi bien le changement climatique que l'immigration, la flexisécurité, l'éducation, la jeunesse, ou la santé. La Commission accorde en effet une place de plus en plus conséquente à la consultation et à la participation. Et ce dans chaque service, de manière générale, dans le travail quotidien de la Commission. Par ailleurs la Commission utilise nombre de moyens pour développer le sentiment d'appartenance à un projet commun, et notamment : développement de la sphère publique de débat et de dialogue (Plan D), droits et obligations des citoyens sur base du statut de citoyen européen, appel à la participation individuelle et collective responsable au niveau européen sous le vocable de « citoyenneté européenne active ».

L'APPORT DU PROGRAMME « L'EUROPE POUR LES CITOYENS »

Pour ce qui est de la citoyenneté européenne active, toutes les activités de la Direction générale à laquelle j'appartiens se réfèrent à ce concept et à cet objectif, de façon indirecte (Éducation, Culture) ou directe (Jeunesse, Sport, Europe pour les Citoyens). Nous voulons donner les moyens aux citoyens de renforcer leur citoyenneté européenne active en réalisant ensemble des choses placées sous le signe de l'Europe. Cette participation active, soit s'organise à travers la diversité des organisations de la société civile, soit implique directement les citoyens – comme dans les jumelages de villes, ou les panels de citoyens auxquels je reviendrai dans un instant. Elle peut revêtir différentes formes et ne se limite pas au dialogue et au débat.

Ainsi, le programme « L'Europe pour les Citoyens » – qui vise à déve-

lopper chez les citoyens la conscience d'une identité européenne tenant compte de sa diversité, et le sentiment d'être partie prenante au projet européen – apporte son soutien à des projets transnationaux, qui peuvent prendre les formes suivantes :

- Mettre en œuvre une action, qui peut prendre différentes formes (ateliers, séminaires de formation, expositions...) et en exploiter ensemble les résultats;
- Organiser et stimuler un débat lié aux objectifs du programme;
- Alimenter et structurer une réflexion sur les valeurs européennes, la citoyenneté européenne et la démocratie;
- Encourager la mise en réseau durable d'un grand nombre d'organisations actives dans le domaine, qui peut combiner les trois éléments précédents.

Ce programme doté de près de 30 millions d'euros par an finance chaque année plusieurs milliers de projets. Pour plus d'information, voir sur internet: http://ec.europa.eu/citizenship/index_fr.html. Il s'adresse à tous les acteurs de la société civile. De ce point de vue, les bibliothèques publiques ont certainement un rôle à jouer pour informer, faire participer et rapprocher les citoyens de l'Europe.

UNE PRIORITÉ À LA JEUNESSE

L'Union européenne développe depuis une dizaine d'années une politique qui vise à renforcer la participation active des jeunes ainsi que leur intégration sociale et professionnelle. Les vingt-sept États membres de l'Union se sont mis d'accord sur des objectifs communs pour renforcer la participation, l'information et le volontariat des jeunes. Ils ont également signé un pacte pour renforcer la priorité à la jeunesse en matière d'emploi dans la stratégie dite de Lisbonne. Toute l'information est disponible sur les sites suivants:

http://europa.eu/youth/index.cfm?l_id=fr et <http://europa.eu/scad-plus/leg/fr/s19003.htm>.

L'Union européenne aide également les jeunes à travers le programme européen « Jeunesse en Action » qui permet (voir <http://ec.europa.eu/youth/youth-in-action-programme/>) :

- Des milliers d'échanges de jeunes à travers toute l'Europe et avec le reste du monde;
- L'envoi de milliers de jeunes volontaires européens pour exercer leur solidarité en Europe et dans le monde;
- Le soutien aux personnes qui encadrent les jeunes, animateurs sociaux, travailleurs de rue, etc. avec notamment leur mise en réseau.

Ici encore les bibliothèques publiques pourraient être des relais fort utiles pour sensibiliser les jeunes qui les fréquentent aux opportunités offertes par l'Europe.

LES FUTURES PERSPECTIVES – COMMENT ALLER PLUS LOIN ?

Ces mises en réseau sont précisément l'un des axes importants des développements futurs de nos programmes.

Afin de renforcer les moyens de contribuer au développement de cette citoyenneté européenne active, les programmes « L'Europe pour les Citoyens » et « Jeunesse en Action » sont à la recherche de méthodes innovatrices (par exemple les « panels de citoyens » ou les partenariats régionaux, respectivement) pour encourager la participation citoyenne. D'autre part, nous mettons en place un dialogue structuré avec les acteurs clés participant à ces programmes et/ou partageant l'implication dans les mêmes problématiques. Ce dialogue vise également à développer un réseau d'acteurs au niveau européen sur les thématiques européennes.

Pour finir, je voudrais situer nos actions en matière de « citoyenneté européenne active » dans un contexte qui est celui d'une large mobilisation pour une « Europe des résultats ». Les mots « Europe des résultats » expriment l'objectif majeur qui vise à asseoir la légitimité de l'action de l'Union européenne sur ce qu'elle produit, en d'autres termes (non français) sur ses *outputs*. Mais notre programme tend aussi vers un autre objectif, celui qui vise à renforcer la légitimité de l'action de l'Union européenne par l'*input* des citoyens. Nous valorisons la démocratie participative car l'Europe qui *fait* est celle qui *écoute* et *fait ensemble*, d'où d'ailleurs le nom des programmes : « L'Europe pour (et avec) les Citoyens » et « Jeunesse (européenne) en action ». ■

¹ Estimation Eurostat et Flash-Eurobaromètre n°213, cités dans le *Cinquième Rapport sur la Citoyenneté de l'Union* de la Commission (DG JLS, actuellement en CIS).

² « Article 8: Dans toutes ses activités, l'Union respecte le principe de l'égalité de ses citoyens, qui bénéficient d'une égale attention de ses institutions, organes et organismes. Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre. La citoyenneté de l'Union s'ajoute à la citoyenneté nationale et ne la remplace pas. » Voir aussi Articles 8A, 8B, 16, 17.

³ « Article 8B:

1. Les institutions donnent, par les voies appropriées, aux citoyens et aux associations représentatives la possibilité de faire connaître et d'échanger publiquement leurs opinions dans tous les domaines d'action de l'Union.
2. Les institutions entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile.
3. En vue d'assurer la cohérence et la transparence des actions de l'Union, la Commission européenne procède à de larges consultations des parties concernées.

4. Des citoyens de l'Union, au nombre d'un million au moins, ressortissants d'un nombre significatif d'États membres, peuvent prendre l'initiative d'inviter la Commission européenne, dans le cadre de ses attributions, à soumettre une proposition appropriée sur des questions pour lesquelles ces citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins de l'application des traités.

Les procédures et conditions requises pour la présentation d'une telle initiative sont fixées conformément à l'article 21, premier alinéa, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ».

La politique pour le multilinguisme de la Commission

par **Diego MARANI**

« administrateur »,

Direction générale Culture,

Commission européenne

Le multilinguisme contribue au double objectif d'ouvrir l'Europe vers le monde et les Européens vers eux-mêmes. La capacité de comprendre et d'utiliser plusieurs langues est une aptitude souhaitable pour tous les citoyens européens. Elle nous encourage à plus d'ouverture envers les autres, leurs cultures et leurs valeurs, améliore les capacités cognitives et renforce les compétences des apprenants dans leur langue maternelle. Le multilinguisme joue aussi un rôle central dans l'intégration des communautés migrantes qui sont présentes aujourd'hui sur le territoire européen. L'enseignement de la langue d'origine aux nouvelles générations les aide à conserver leurs racines et à maintenir un contact avec les générations plus âgées. Conscients de la valeur de leur culture, ils seront davantage capables de s'intégrer dans notre société et de contribuer au développement d'une citoyenneté européenne responsable.

C'est pour ces raisons que la Commission européenne a voulu développer une politique appropriée en matière de multilinguisme et qu'elle s'est dotée d'un Commissaire au multilinguisme. Le plus ancien programme complet en faveur de l'enseignement et de l'apprentissage des langues, « *Lingua* », a été adopté par la Commission en 1989. Depuis lors, les langues ont toujours été au cœur des programmes européens dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Ensuite, en développant les programmes Comenius et Grundtvig, la Commission a renforcé davantage son engagement en matière de multilinguisme. De l'enseignement préscolaire aux établissements du secondaire, le programme Comenius a pour objectif de promouvoir la compréhension des différentes cultures européennes grâce aux échanges et à la coopération entre les écoles de différents pays. Destiné à répondre aux défis posés par la nécessité de la mise à jour des connaissances, le programme Grundtvig a pour objectif de fournir aux adultes les moyens d'améliorer leur savoir-faire et leurs compétences, et de leur permettre ainsi de s'adapter aux mutations du marché du travail et de la société. La Commission a poursuivi son engagement en matière linguistique en adoptant le plan d'action pour 2004-2006 « Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique ». En plus, l'amélioration de l'apprentissage des langues étrangères a été incluse comme un objectif spécifique dans le programme « Éducation et formation 2010 », volet de la stratégie de Lisbonne consacré à l'éducation et à la formation.

En novembre 2006, dans la perspective de contribuer davantage au développement de la formation et de l'éducation, la Commission européenne a lancé le « Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie 2007-2013 ». L'objectif du programme est de développer et de renforcer les échanges, la coopération et la mobilité afin que les systèmes d'éducation et de formation européens deviennent une réfé-

rence de qualité mondiale. La promotion d'un niveau de performance élevé, l'innovation et la créativité sont autant d'objectifs que le programme se pose. La réalisation d'un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie peut donner une contribution aussi à la cohésion sociale, à la citoyenneté active, au dialogue inter-culturel, à l'égalité hommes-femmes et à l'épanouissement personnel. En vue de la publication de sa deuxième Communication sur le multilinguisme, dans le deuxième semestre de 2008, la Commission a lancé un processus de consultation qui a impliqué des groupes sectoriels, les administrations des États membres et les entreprises. Une consultation en ligne a aussi été lancée pour laquelle on a reçu 2500 réponses qui ont été élaborées dans un rapport final.

Toujours dans le cadre de son effort de consultation de la société européenne en matière de multilinguisme, la Commission a aussi réuni un groupe d'intellectuels appelés à formuler des propositions pour promouvoir la diffusion des langues. Le document final des travaux de ce groupe a été présenté à la presse le 31 janvier 2008. Le rapport « Un défi salutaire » avance des nouvelles propositions en matière linguistique qui ont été discutées par la Conférence ministérielle sur le multilinguisme du 15 février dernier et qui animeront le débat dans la société européenne dans les mois à venir.

Le multilinguisme favorise aussi la compétitivité de l'économie européenne. L'étude « Multilinguisme et compétitivité des entreprises », réalisée par le CILT (UK National Centre for Languages) souligne qu'un grand nombre d'opportunités commerciales concrètes restent inexploitées en raison du déficit de connaissances linguistiques dans les entreprises. L'anglais à lui seul ne suffit pas. Il faut une plus grande compétence linguistique pour pénétrer les nouveaux marchés et instaurer des liens commerciaux durables entre l'Europe et les autres grandes économies du monde.

Un forum des entreprises sur le multilinguisme a été mis en place en 2007 pour rechercher les moyens de renforcer les compétences linguistiques dans les entreprises, afin de les aider à pénétrer de nouveaux marchés. Le Business Forum s'est déjà réuni à trois reprises et ses travaux vont se poursuivre au cours de 2008.

La Commission est consciente que le multilinguisme est essentiel au bon fonctionnement de l'Union européenne. Plus les Européens seront en mesure de parler d'autres langues outre leur langue maternelle, plus ils pourront se confronter dans les débats sur leur avenir commun, aborder leurs problèmes d'une manière cohérente, saisir des nouvelles opportunités, participer activement à la vie politique et sociale et développer une véritable citoyenneté européenne. ■

Bibliothèque numérique européenne

par **Philippe ALLARD**
journaliste

La Bibliothèque numérique européenne est aujourd'hui souvent vue comme le prolongement européen de l'expérience Gallica de la Bibliothèque nationale de France. Ou comme la réponse européenne à l'initiative de numérisation entreprise par Google. Faut-il résumer cette BNE à un combat public - commercial, France/Europe - USA ?

Le combat anti-Google avait été mené par Jean-Noël Jeanneney¹, président de la Bibliothèque nationale de France (BNF)² qui avait publié le 22 janvier 2005 dans *Le Monde* une tribune *Quand Google défie l'Europe*.

En Belgique, la Bibliothèque royale³ ne participe pas à Google Books⁴. D'ailleurs, cette participation ne lui a pas été proposée ! Par contre, la Bibliothèque de l'Université de Gand⁵ a rejoint ce projet. Aux dires de la Bibliothèque royale, la démarche de la société américaine n'est pas celle d'un service public qui prône un accès universel, gratuit et pérenne. On ne peut aujourd'hui être sûr que l'opérateur commercial Google garantira à terme la gratuité de l'accès à ces ressources.

C'est sans doute vrai mais Google a l'avantage de vouloir tout numériser alors que le projet européen hiérarchise d'une certaine manière les documents puisqu'ils sont sélectionnés par les bibliothèques nationales.

Il faut aussi quand même remarquer que les ordres de grandeur sont différents. S'il faut parler d'environ 100.000 livres numérisés par Gallica⁶ depuis sa création, Google en numérisera autant... pour la seule Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne⁷ (Suisse) !

DÉMÊLER LES INITIATIVES EUROPÉENNES

L'enjeu est d'importance puisque la numérisation, la mise en ligne du patrimoine culturel européen devraient permettre son utilisation par tous les citoyens dans le cadre de leurs études, leur travail ou leurs loisirs.

Il faut pourtant bien avouer que ce projet de Bibliothèque numérique européenne (BNE ou BNuE)⁸ n'est guère aisé à approcher. Entre déclaration d'intention (ou de guerre), recommandations, projets, expériences-pilote, il est parfois difficile de voir concrètement comment se présentera cette bibliothèque.

Et puis quelles sont les distinctions à opérer entre Gallica, Europeana et la BNE ? Ces projets s'entremêlent-ils ? Y a-t-il redondance ?

LE PROJET EUROPÉEN

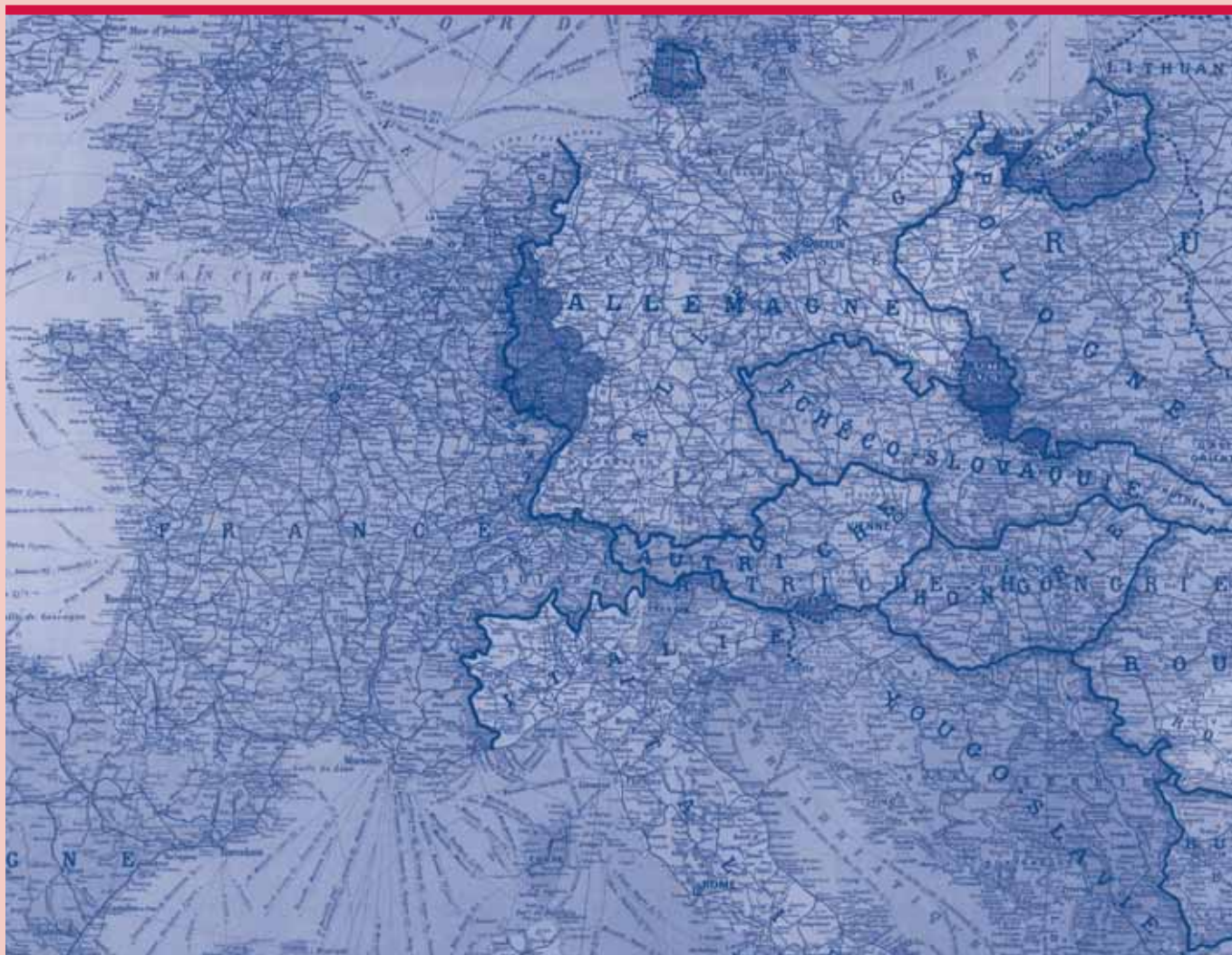
Les bibliothèques numériques européennes figurent parmi les mesures phares de l'initiative i2010 de la Commission européenne⁹, qui vise à créer une société de l'information européenne pour la croissance et l'emploi. Le 25 août 2006, la Commission a adopté une recommandation concernant la numérisation et la conservation numérique et invitant les États membres de l'Union européenne à mettre en place des services de numérisation à grande échelle, à résoudre les questions liées aux droits d'auteur et à accélérer le processus de mise en place de la bibliothèque numérique européenne.

Pour Viviane Reding, membre de la Commission responsable de la Société de l'Information et des Médias, l'objectif est de parvenir à « une véritable bibliothèque numérique européenne, un point d'accès multilingue aux ressources culturelles numériques de l'Europe. Elle permettra par exemple aux citoyens finlandais de trouver et d'utiliser sans difficulté des ouvrages et des images numérisés provenant des bibliothèques, archives et musées espagnols, ou bien à un Néerlandais d'accéder à des archives cinématographiques hongroises en ligne. »

L'idée d'une bibliothèque numérique européenne a été largement approuvée par les ministres de la Culture des États membres de l'Union européenne (17-18 novembre 2005) et a été soutenue par le Parlement européen (résolution du 27 septembre 2007).

La Commission européenne s'est prononcée le 2 mars 2006 sur les enjeux et les moyens de la Bibliothèque numérique européenne. Son objectif : 2 millions de documents (livres, images, fichiers sonores,...) numérisés et consultables en 2008, et 6 millions d'ici 2010. Selon la Commission, « ce chiffre devrait être encore beaucoup plus élevé, étant donné que chaque bibliothèque, archive ou musée d'Europe sera potentiellement en mesure de relier ses ressources numériques à la bibliothèque numérique européenne. » Si les institutions culturelles de différents types et niveaux (national, régional, local) ou les éditeurs participent au projet, la « couverture » sera encore plus importante. Pour la Commission, la BNE est « un projet phare de la stratégie globale pour stimuler l'économie numérique. »

Ces documents devraient être disponibles via un portail multilingue sur Internet donnant accès aux différents centres de numérisation des États membres. Ce portail a pour sigle TEL pour *The European Library*¹⁰; il a été développé par 9 bibliothèques nationales membres de la CENL¹¹.



UNE FONDATION POUR LA BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE

Une fondation pour la Bibliothèque numérique européenne a été créée le 8 novembre 2007. « Tous les citoyens européens devraient pouvoir profiter de la richesse de notre patrimoine culturel. Cette fondation représente un premier pas important vers la réalisation de cet objectif, » a déclaré Viviane Reding, membre de la Commission responsable de la Société de l'information et des Médias. Cette fondation « traduit la volonté des institutions culturelles européennes de travailler ensemble et de permettre au grand public de consulter leurs collections via un point d'accès commun et multilingue sur l'internet. »

Selon Elisabeth Niggemann, présidente de la Conférence des bibliothécaires nationaux européens, « la fondation rassemble plusieurs associations européennes représentant des bibliothèques, des archives, des archives audiovisuelles et des musées, qui se sont engagées dans une collaboration d'une ampleur et d'une portée sans précédent. » Parmi les premiers membres figurent la Conférence des directeurs des bibliothèques nationales d'Europe, l'Association des Cinémathèques européennes, la Fédération internationale des archives de télévision, le Forum européen de musées, et de la branche européenne du Conseil international des archives.

Un projet de numérisation avec une telle ambition, à une telle échelle pose évidemment des questions. Deux questions particulières doivent trouver réponse : comment financer la numérisation surtout en regard du volume de documents¹³ ? Comment rendre consultables les œuvres protégées par des droits d'auteur ? Un groupe de travail réuni en novembre 2007 évoquait ainsi la numérisation en masse des éditions épuisées et des œuvres orphelines (pour lesquelles il est très difficile d'identifier les détenteurs de droits). L'accès aux publications scientifiques pose également débat ?

Toute personne doit pouvoir, à travers *The European Library*, consulter les catalogues et documents numérisés des différentes bibliothèques nationales. Les données numérisées restent dans les pays respectifs. Le portail TEL joue un rôle de passerelle; l'objectif est d'intégrer, d'ici 2009, les collections (livres, affiches, enregistrements sonores, vidéos, etc.) des 47 bibliothèques nationales européennes. On parle aujourd'hui de 150 millions de ressources.

La Commission européenne a estimé le coût de l'opération de numérisation entre 200 et 250 millions d'euros. Ce financement sur 4 ans est en grande partie soutenu par les États membres. Si la Commission¹² finance les centres de compétences pour la conservation numérique et apportera une contribution dans les domaines où la valeur ajoutée européenne est la plus importante; par contre, elle ne participera pas au financement de la numérisation de base. C'est donc aux États membres qu'il revient de faire numériser leurs contenus actuellement conservés de manière traditionnelle, assurer la conservation de ceux-ci sous forme numérique et de veiller à les rendre accessibles sur le Web.

DE GALICA À EUROPEANA

Gallica est une initiative propre à la BNF. Cette base comprend des images fixes, dans une moindre mesure des documents sonores et, surtout, des livres numérisés mais en mode image.

Europeana se veut la « contribution française à la Bibliothèque numérique européenne. » Les fonctionnalités déjà mises en place dans Europeana (ocrisation¹⁴ des documents, recherche organisée) et à venir (espace collaboratif, annotations...) permettront d'élaborer une nouvelle version de Gallica : Gallica 2.0.

Autrement dit, Europeana s'appuie fortement sur Gallica puisque, à son lancement, 7.000 livres (sur un total de 12.000) issus de la masse des 90.000 livres accessibles sur Gallica ont été ocrisés et sont consultables gratuitement en texte intégral. Le Gouvernement français a d'ailleurs fixé pour objectifs la « conversion de 70 à 80 % de la bibliothèque numérique Gallica en mode texte, et la mise à l'étude de procédés industriels de numérisation de masse permettant de produire entre 300.000 et 400.000 documents numériques » en trois ans. Les points forts d'Europeana devraient être la littérature des XVIII^e et XIX^e siècles, l'histoire, les sciences et les sciences politiques.

L'interface de recherche¹⁵ devrait permettre à chacun d'effectuer une recherche par auteur, titre, mot du texte, ou par critères (époque, langue, bibliothèque) ou par un des grands thèmes de la classification Dewey.

Europeana a été réalisé en partenariat avec les bibliothèques nationales du Portugal¹⁶ et de la Hongrie¹⁷. Cependant, pour accéder aux 4.000 ouvrages de la bibliothèque électronique hongroise et aux 1.000 ouvrages de celle du Portugal, il faut passer par leur site Web propre.

Le prototype d'Europeana a été développé par la BNF. Il avait été présenté par le président français Jacques Chirac à l'Élysée le 21 mars 2007 et le lendemain au Salon du Livre de Paris. Chirac avait lancé l'idée de Biblio-

thèque numérique européenne en mars 2005; il avait été rejoint par les chefs d'Etat de l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie, la Hongrie, la Pologne. Il s'agissait, aux yeux du président français, « d'un enjeu fondamental pour affirmer l'identité culturelle de l'Europe pour diffuser son patrimoine, ses créations, sa culture dans le nouveau monde numérique ».

La BNF ambitionne de rallier les autres grandes bibliothèques européennes à ce projet, pour autant qu'elles s'appuient sur les choix de la BNF et bénéficient de soutiens politiques (lisez « financiers »). L'Europe étant ici comprise au sens large car, à la suite de la présentation de la maquette aux détenteurs de contenu numérique - conservateurs, archivistes, éditeurs et bibliothécaires - lors d'une conférence à Francfort, la Bibliothèque nationale suisse¹⁸ a décidé de rejoindre le projet.

ET EN BELGIQUE ?

Les moyens financiers se sont particulièrement tournés vers la Bibliothèque royale et pour un projet précis : celui de la numérisation de la presse quotidienne (PQ). Selon Alain Goossens, attaché à la direction de la Bibliothèque royale, la presse quotidienne est une priorité objective en matière de numérisation en raison de l'état des collections, eu égard le caractère fragile de ce support. La PQ est très peu accessible, remarque-t-il. La numérisation de la PQ en permet non seulement la conservation mais favorise également la recherche. Comme la presse quotidienne est un produit « qui n'est pas élitiste », il constitue un excellent produit d'appel pour attirer l'attention sur les grands projets de numérisation.

« Actuellement, pour quelques 20 € par an, un lecteur se rendant à la Bibliothèque royale a accès à quelques 5.000.000 de livres imprimés, 125.000.000 de pages de journaux belges, 40.000 manuscrits, des centaines de milliers d'estampes, de cartes et plans, de monnaies et médailles, d'ouvrages précieux. Ces 20 € ne représentent bien entendu qu'une infime partie du coût réel de mise à disposition de nos documents... nous souhaitons qu'il en soit de même à l'avenir pour l'accès à nos collections numérisées : un coût pourra être supporté par l'utilisateur final, mais en aucun cas l'ensemble du coût. Il s'agira d'un accès gratuit ou quasi-gratuit. »

Alain Goossens, Bibliothèque royale

Trente titres auxquels s'ajoute la presse clandestine pendant la Deuxième Guerre mondiale sont ainsi ciblés. Tout était à faire dans ce domaine. Enfin presque puisque *Le Drapeau Rouge* et *Le Soir* étaient déjà conservés sur microfilms. Encore que le travail n'était pas complet puisqu'il n'était question que des pages belges et internationales, sans par exemple intégration de pages recherchées aujourd'hui... comme celles consacrées à la nécrologie. La moitié des documents sur microfilms a donc dû être refaite.

Concrètement, ce sont 3 millions de pages qui seront numérisées (et devront donc être stockées) pour la fin 2008. Soit... 3% du total de la



presse belge écrite. Et le plan de numérisation prend normalement fin cette année puisqu'il couvrait la période 2005-2008 ; dans les faits, tenant compte de la période de mise en oeuvre, l'échéance pourra être déplacée. Ce type d'opération est extrêmement coûteux et le budget fédéral belge alloué était de 2,272 millions d'€. Une numérisation ne peut être envisagée qu'en disposant de ressources financières extérieures ou par la migration de moyens financiers à travers l'enveloppe budgétaire (par exemple en raison de l'évolution d'un service photos).

Ici aussi il faut régler les problèmes liés à l'exploitation du patrimoine numérisé ! Ainsi le titre *Le Soir* appartient au groupe Rossel mais pas les articles eux-mêmes. On peut imaginer la difficulté de gérer la question des droits des auteurs vivants ou décédés, qu'ils soient journalistes ou photographes (dont les droits sont gérés par les sociétés de droit Sabam, Sofam, SACD). Il est évidemment plus facile d'envisager la numérisation de titres qui ne sont plus détenus ou d'articles qui sont « tombés » dans le domaine public.

Alain Goossens affirme : « Nous ne voulions pas, dans cette première grande opération belge de numérisation de la presse belge, éviter la question de ses droits d'exploitation sur l'Internet. C'est pour cela que nous avons décidé de prendre dans notre sélection à la fois des titres vivants (par exemple *La Libre Belgique*, *De Standaard*) et des titres morts (par exemple *La Nation belge*, *Vooruit*), et de numériser jusque 1950. Numériser aussi avec des auteurs et des éditeurs, participer à la réflexion et faire part de notre point de vue de bibliothèque, notamment quant à l'évolution des missions des bibliothèques. »

À côté de la préservation/numérisation d'un patrimoine fragile, les opérations de numérisation se font aussi en profitant de l'organisation d'expositions : les documents sont donc numérisés avant d'être expédiés. ■

¹⁴ Conversion en texte via un logiciel d'OCR (optical character recognition).

¹⁵ Actuellement, il n'est question que d'un démonstrateur d'Europeana. (maquette.bnf.fr/labs/scenario/Europeana.demo.html) ou d'une version démo sur le site d'Europeana (www.europeana.net).

¹⁶ Biblioteca nacional de Portugal : www.bn.pt.

¹⁷ Országos Széchényi Könyvtar : www.oszk.hu.

¹⁸ Bibliothèque nationale suisse : www.nb.admin.ch

¹ Auteur également d'un essai *Quand Google défie l'Europe : Plaidoyer pour un sursaut* (Éd. Mille et une nuits, 2005).

² www.bnf.fr.

³ www.kbr.be.

⁴ books.google.be.

⁵ Il s'agit de la 15^e bibliothèque à rejoindre le projet de Google. 10.000 livres - principalement des ouvrages anciens - de la Bibliothèque Universitaire de Gand peuvent déjà être consultés en ligne par le biais de Google Book Search et être intégralement téléchargés.

Google devrait digitaliser 300.000 livres de cette bibliothèque

⁶ gallica.bnf.fr/.

⁷ www.unil.ch/bcu/.

⁸ En anglais, European Digital Library (EDL).

⁹ ec.europa.eu/information_society/activities/digital_libraries/index_en.htm.

¹⁰ www.theeuropeanlibrary.org/portal/.

¹¹ Conference of European National Librarians : www.cenl.org.

¹² Programme eContentplus : ec.europa.eu/information_society/activities/econtentplus/.

¹³ Les bibliothèques européennes détiendraient plus de 2,5 milliards de livres et de périodiques reliés.

La Bibliothèque centrale de la Commission européenne

par **Roland LAURENT**

chef d'unité adjoint

Commission européenne - Direction générale de l'éducation et de la culture

Culture, Multilinguisme et Communication

Bibliothèque centrale de la Commission

1. SA CRÉATION

En 1951 est créée la Communauté économique du charbon et de l'acier, la CECA.

Le 23 mars 1957 sont signés les Traités de Rome créant l'EURATOM et la Communauté économique européenne, la CEE.

Les collections de la Bibliothèque naissent à l'aube du lancement du processus d'intégration européenne, en 1958. La Bibliothèque célèbre donc en 2008 cinquante années d'activités.

Dans un premier temps, réparties entre les trois exécutifs, ces collections sont regroupées en 1968 au sein de la Bibliothèque centrale de la Commission lors de la fusion des exécutifs CECA, EURATOM et CEE. En outre, les directions générales de la Commission se dotent, elles aussi, d'une bibliothèque spécialisée.

Aujourd'hui, la Bibliothèque occupe deux sites géographiques: l'un à Bruxelles qui accueille les services centraux et l'autre à Luxembourg. Elle regroupe dans un catalogue commun ses collections générales et les collections spécialisées des bibliothèques des directions générales de la Commission.

2. SON PUBLIC

Créée d'abord comme un service administratif d'achat, la Bibliothèque centrale joue au fil des années le rôle de « mémoire de la Commission ». Elle répond aux demandes de documentation des fonctionnaires de la Commission et des autres institutions qui sont appelés à développer le projet communautaire.

En 1973, elle s'ouvre à un public spécialisé plus large : les hommes d'affaires, les professeurs, les étudiants du 3^e cycle, les juristes et avocats, ... dont l'intérêt porte sur les effets du développement du processus d'intégration communautaire.

Aujourd'hui, attachée à cette démarche d'ouverture, la Bibliothèque rend ses collections accessibles à tous les fonctionnaires, agents temporaires et stagiaires de la Commission européenne, aux fonctionnaires des autres institutions ou organes de l'Union européenne, ainsi qu'aux visiteurs externes, c'est-à-dire, le public des spécialistes et des chercheurs (professionnels, diplomates, fonctionnaires des États membres, professeurs, étudiants universitaires, etc.) qui souhaitent consulter ses collec-

tions sur l'intégration européenne.

En moyenne, la Bibliothèque reçoit à Bruxelles et Luxembourg environ 8000 lecteurs par an qu'ils soient internes ou externes à la Commission européenne, ce qui correspond à une moyenne de 40 lecteurs par jour qui se déplacent dans les salles mises à leur disposition.

3. SES COLLECTIONS

Les fonds documentaires de la Bibliothèque se sont élargis en fonction du nombre de politiques de plus en plus important qui tombaient dans le giron des compétences communautaires. Presque exclusivement d'ordre économique et juridique à l'origine, la gamme des sujets couverts par les collections de la Bibliothèque s'est généreusement ouverte à d'autres domaines parmi lesquels, notamment, le domaine scientifique et technique, l'actualité sociale et l'éducation ou la culture.

Aujourd'hui, la Bibliothèque rassemble des publications relatives à tous les domaines couverts par l'intégration européenne, à savoir, notamment: les relations internationales, la politique économique et sociale, le droit et l'administration, la politique, la culture, la société, l'éducation, la formation, l'agriculture, l'industrie, le commerce, les transports, les finances publiques, les activités bancaires, les relations monétaires internationales, le travail, la gestion, la démographie, la biologie, la santé, l'environnement, les sciences et la recherche, l'information et la communication.

De 1958 aux années 90, le format du papier est le seul support physique aux collections de la Bibliothèque. Progressivement sont apparus les microfiches, les CD-ROM et vidéos et, enfin, plus récemment, les liens internet vers les textes intégraux des documents ou des articles de périodiques.

4. LE CATALOGAGE, L'INDEXATION ET L'ACCÈS AUX COLLECTIONS

Au fil des années, une sélection finement ciblée de nouveaux titres dans différentes langues communautaires a permis d'enrichir et de spécialiser progressivement les collections de la Bibliothèque dans tous les aspects des politiques communautaires. Ces titres sont identifiés dans le catalogue grâce au travail minutieux de catalogage et d'indexation effectué par les bibliothécaires de la Bibliothèque centrale et des directions générales. Le catalogage suit les règles anglo-américaines au format MARC21. L'indexation se fait sur base du thésaurus ECLAS



élaboré à partir du Macro-thésaurus de l'OCDE et enrichi de descripteurs provenant du thésaurus du BIT (Bureau international du travail) ou d'Eurovoc. Depuis sa création, le thésaurus ECLAS comporte aussi de nouveaux descripteurs créés en fonction de la survenance de nouveaux concepts.

Au début des activités de la Bibliothèque, les catalogues alphabétiques, géographiques et communautaires ne permettent que des recherches manuelles, sur papier d'abord, puis, sur microfiches.

La diffusion de l'information aux lecteurs se fait via la production de listes bibliographiques et de publications qui avertissent le lecteur de l'évolution des fonds de la Bibliothèque, notamment la série des BIBLIO qui est régulièrement envoyée aux fonctionnaires susceptibles de s'intéresser à tel ou tel sujet. Ces derniers ont alors le loisir d'emprunter les ouvrages ou de demander des copies d'articles.

En 1978 est entreprise l'automatisation progressive du catalogue de la Bibliothèque pour toutes les acquisitions nouvelles à cette date. Le cata-

logue ECLAS est né (European Commission's Library Automation System). Ce dernier est, à cette date, à usage quasi exclusif des fonctionnaires des institutions et ne fait référence qu'à des publications éditées sous le format du papier. Jusqu'au début des années 90, l'informatique est peu développée à la Bibliothèque. Les terminaux de recherche sont rares, le langage d'interrogation d'ECLAS est complexe et demande une sérieuse formation et les opérations de gestion manuelles (acquisitions, catalogage, indexation, bulletinage, etc.) sont mangeuses de temps de travail.

C'est à cette époque que la Bibliothèque fait l'acquisition d'un logiciel de gestion de bibliothèque du nom de MultiLIS. Celui-ci va permettre une alimentation plus régulière d'ECLAS (catalogage et indexation) et l'automatisation, notamment, de la gestion des acquisitions et du budget, ainsi que de celle des prêts.

En 1995 est lancé sur Internet EUROPA, le site officiel de l'Union européenne. Le catalogue de la Bibliothèque y est présent et, pour la première fois, s'ouvre vraiment à la consultation d'un plus large lectorat. Ses collections aussi s'étendent progressivement à la mise à disposition de CD-ROM et à la consultation électronique en ligne des textes originaux et, par la suite, de périodiques scientifiques.

Enfin, en 2006, la Bibliothèque renouvelle son système de gestion pour adapter complètement l'offre de ses services à la technologie du Web qui lui permet aujourd'hui de proposer à ses lecteurs toute une série de services électroniques et d'être ouverte aux développements techniques du futur. Son choix s'est porté sur le logiciel ALEPH500 d'Ex-Libris.

5. QUELLE EST L'OFFRE DE LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE AUJOURD'HUI ?

Le catalogue de la Bibliothèque centrale, tous sièges confondus, compte actuellement plus de 500.000 titres en toutes langues communautaires et relatifs aux différents aspects de l'évolution du processus d'intégration communautaire. Globalement 2000 abonnements à des revues périodiques sont souscrits chaque année dont environ 500 sont accessibles en ligne.

L'ensemble des collections est réparti entre les salles de lecture, où les ouvrages de référence sont accessibles directement par le lecteur, et les magasins de stockage où les collections sont accessibles sur demande préalable.

L'accroissement du nombre des collections est de l'ordre de 7000 nouvelles acquisitions par an.

Le catalogue ECLAS est consulté par le personnel de la Commission européenne via le réseau informatique interne. Il donne accès, en ligne, aux demandes de prêts et de copies. Les lecteurs externes à la Commission consultent le catalogue via le portail EUROPA. Ils peuvent avoir accès aux collections soit sur place, soit via le prêt entre bibliothèques. Aucun prêt direct d'ouvrage aux lecteurs externes n'est consenti.

À ce jour, le catalogue ECLAS reçoit plus de 2000 consultations par jour de la part de lecteurs internes ou externes à la Commission.

http://ec.europa.eu/libraries/doc/index_fr.htm

6. CONCLUSIONS

La Bibliothèque centrale de la Commission européenne se développe dans un monde de l'information au caractère de plus en plus global. Elle est consciente de la complémentarité de son rôle et de ses activités par rapport aux autres fournisseurs d'informations qui foisonnent sur la toile. C'est le motif qui pousse la Bibliothèque, d'une part, à offrir le plus de services possible en ligne; d'autre part, à se spécialiser en développant une politique ciblée de sélection, de catalogage et d'indexation des informations appelées à entrer dans son catalogue et, enfin, à créer de nombreuses « passerelles » qui permettent au lecteur de consulter directement le contenu de la source d'information qui l'intéresse (notamment, les articles de périodiques) ou d'entrer dans d'autres sources disponibles.

En s'imposant ces priorités, la Bibliothèque centrale de la Commission européenne entend agir en tant que « courtier » spécialisé de l'information communautaire et être un des outils que le citoyen-chercheur peut employer pour accéder à ce savoir. Elle souhaite de la sorte incarner un « visage plus tangible de l'Europe » et oeuvrer au développement de la citoyenneté européenne. ■

Sélection bibliographique 2007-2008

par **Roland WOUTERS** (ouvrages généraux),
 et **Pascale HEMBISE** (ouvrages jeunesse),
 bibliothécaires,
 Bibliothèque des Riches-Clares, Ville de Bruxelles
 avec la collaboration de **Florence RICHTER** et **Paulette TEMMERMAN**,
 C.L.P.C.F.

I. OUVRAGES GÉNÉRAUX

Après-guerre : une histoire de l'Europe depuis 1945 / traduit de l'anglais par Emmanuel Dauzat. - Paris : Armand Colin, 2007. - 1023 p. : ill. ; 24 cm. - Bibliographie. - ISBN 978-2-200-34617-1 (Br.) : 35,00 €.

À vos marques, prêts... cherchez ! : la stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche / Isabelle Bruno. - Bellecombe-en-Bauges : Éd. du croquant, 2008. - 256 p. ; 21 cm. - (Savoir agir). - ISBN 978-2-914968-37-9 (Br.) : 18,50 €.

Bruxelles en Europe, l'Europe à Bruxelles : 50 ans de convergences. - Bègles : Castor Astral, 2007. - 288 p. ; 22 cm. - ISBN 978-2-85920-731-1 (Br.) : 25,00 €.

Cahiers européens de la Sorbonne nouvelle, n° 5 : Les débats autour de la Constitution pour l'Europe : enjeux et perspectives 2005-2008 / dirigé par Élisabeth du Réau et Alain Laquière. - Louvain-la-Neuve : Academia/Bruylant, 2007. - 177 p. ; 25 cm. - ISBN 978-2-87209-872-9 (Br.) : 20,00 €.

Démocratie, cohérence et transparence : vers une constitutionnalisation de l'Union européenne ? / édition de Marianne Dony et Lucia Serena Rossi ; introduction Lucia Serena Rossi. - Bruxelles : Éd. de l'Université de Bruxelles, 2008. - (Études européennes). - 368 p. ; 24 cm. - 978-2-8004-1407-2 (Br.) : 35,00 €.

Les démocraties européennes / sous la direction de Jean-Michel De Waele, Paul Magnette. - Paris : Armand Colin, 2008. - 455 p. ; 23 cm. - ISBN 978 2 20035126 7 (Br.). - : 34,50 €.

Des dieux et des fonctionnaires : religions et laïcités face au défi de la construction européenne / Bérangère Massignon ; préface de Jean-Marc Willaime. - Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2007. - 364 p. ; 24 cm. - Bibliographie. - Index. - (Sciences et religions). - ISBN 978-2-7535-0488-2 (Br.) : 25,00 €.

1946-2006 : 60 ans de fédéralisme de gauche pour les États-Unis d'Europe. - Loverval : Labor, 2007 (Cahiers de l'Éducation permanente). - ISBN 978-2-8040-2636-3

Le double visage de l'Union européenne : l'Union européenne est-elle néolibérale ? / Nicolas Jabko. - Paris : Presses de Sciences Po, 2008. - 320 p. ; 21 cm. - (Collection académique. Gouvernances). - ISBN 978-2-7246-1034-5 (Br.) : 26,00 €.

L'espace public européen à l'épreuve du religieux / édition de François Foret. - Bruxelles : Éd. de l'Université de Bruxelles, 2007. - 259 p. ; 24 cm. - (Études européennes). - ISBN 978-2-8004-1393-8 (Br.) : 24,00 €.

L'état de l'Union 2008 : rapport Schuman sur l'Europe / sous la direction de Thierry Chopin et Michel Foucher. - Gambais : Lignes de repères, 2008. - ISBN 978-2-915752-31-1

Une Europe des élites ? : réflexions sur la fracture démocratique de l'Union européenne / édité par Olivier Costa et Paul Magnette. - Bruxelles : Éd. de l'Université de Bruxelles, 2007. - XI + 284 p. ; 24 cm. - (Études européennes). - ISBN 978-2-8004-1399-0 (Br.) : 25,00 €.

L'Europe de la sécurité intérieure / dossier réalisé par Jacques de Maillard et Anne Wyvekens. - Paris : La documentation française, 2008. - 119 p. 24 cm. - Chronologie. - Bibliographie. - (Problèmes politiques et sociaux ; 945)

L'Europe face à la mondialisation, quelles politiques pour demain ? : 50 ans de construction européenne : colloque du 26 mars 2007 organisé par la Direction générale du trésor et de la politique économique ; Institut d'études politiques de Paris / préface de Christine Lagarde. - Paris : Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2008. - VII + 168 p. ; 22 cm. - (Histoire économique et financière de la France. Animation et recherche). - ISBN 978-2-11-097505-8

L'Europe pour les nuls / Sylvie Goulard. -

Paris : First Éditions, 2007. - XXI + 484 p. : ill. ; 23 cm. - Bibliographie. - Glossaire. - Index. - ISBN 978-2-7540-0321-6 (Br.) : 22,90 €.

L'Europe racontée en famille / Muriel et Yann de L'Écotais. -

Paris : Plon, 2008. - 193 p. ; 21 cm. - ISBN 978-2-259-20634-1 (Br.) : 12,00 €.

Fiches techniques sur l'Union européenne / Parlement européen, Direction générale des études. -

Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 2008. - 548 p. - ISBN 978-92-823-2150-8 (Br.) : 35,00 €.

La gouvernance européenne : un nouvel art de gouverner ? -

Louvain-la-Neuve : Academia-Bruylant, 2007. - 189 p. ; 22 cm. - (Science politique, 6). - ISBN 978-2-87209-865-1 (Br.) : 28,00 €.

Les hauteurs béantes de l'Europe : la dérive idéologique de la construction européenne / Roland Hureau. - 2^e édition mise à jour. -

Paris : De Guibert, 2008. - 201 p. ; 24 cm. - (Combats pour la liberté de l'esprit). - ISBN 978-2-7554-0201-8 (Br.) : 25,00 €.

Histoire de la construction européenne : de 1945 à nos jours / Marie-Thérèse Bitsch. -

Bruxelles : Complexe, 2008. - 400 p. ; 18 cm. - Bibliographie. - Index. - Lexique. - ISBN 978-2-8048-0140-3 (Br.) : 11,90 €.

L'idée d'Europe au XX^e siècle : des mythes aux réalités / Élisabeth du Réau. -

Bruxelles : Complexe, 2008. - 375 p. : ill., cartes ; 18 cm. - Bibliographie. - Index. - (Historiques ; 159). - ISBN 978-2-8048-0139-7 (Br.) : 11,90 €.

L'identité de l'Europe : histoire et géographie d'une quête d'unité / Bernard Dézert, Christian Vandermotten. -

Paris : Armand Colin, 2008. - 333 p. : ill., cartes ; 24 cm. - Bibliographie. - Index. - (Collection U. Géographie). - ISBN 2-200-34748-0 (Br.) 28,50 €.

L'idéologie européenne / Benjamin Landai, Aymeric Monville et Pierre Yaghledjian. -

Bruxelles : Éd. Aden, 2008. - 389 p. ; 21 cm. - ISBN 978-2-9304-0251-2 (Br.) : 25,00 €.

Nouvelle Europe, nouvelles migrations : frontières, intégration, mondialisation. -

Paris : Félin, 2007. - 118 p. : ill. ; 19 cm. - Index. - (Échéances). - ISBN 978-2-86645-641-2 (Br.) : 10,90 €.

L'opinion européenne en 2008 / dirigé par Dominique Reynié ; publié par la Fondation Schuman. -

Gambais : Lignes de repères, 2008. - 240 p. ; 21 cm. - ISBN 978-2-915752-33-5 (Br.) : 19,00 €.

La politique agricole commune (PAC) : une politique en mutation / Jacques Loyat, Yves Petit. - 3^e édition. -

Paris : La documentation française, 2008. - 206 p. ; 22 cm. - Bibliographie. - Glossaire. - (Réflexe Europe). - ISBN 978-2-11-006839-2 (Br.) : 12,00 €.

Pourquoi l'Europe ? / Thomas Ferenczi. -

Bruxelles : A. Versaille, 2008. - 286 p. ; 22 cm. - Bibliographie. - Index. - (Histoire). - ISBN 978-2-87495-000-1 (Br.) : 19,90 €.

Quel projet pour l'Union européenne ? / actes du colloque organisé le 14 octobre 2006, à Epernay. -

Paris : La documentation française, 2008. - 94 p. ; 24 cm. - ISBN 978-2-11-007060-9 (Br.) : 15,00 €.

Relations internationales : une perspective européenne / Mario Telo ; préface de Robert O. Keohane. -

Bruxelles : Éd. de l'Université de Bruxelles, 2008. - 209 p. ; 24 cm. - Bibliographie. - ISBN 978-2-8004-1413-3 (Br.) : 20,00 €.

Les résistances à l'Europe : cultures nationales, idéologies et stratégies d'acteurs. -

Bruxelles : Éd. de l'Université de Bruxelles, 2007. - 290 p. ; 24 cm. - (Études européennes). - ISBN 978-2-8004-1392-1 (Br.) : 25,00 €.

Les services publics en Europe : pour une régulation démocratique / dirigé par Pierre Bauby, Henri Coing, Alain de Tolédo. -

Paris : Publisud, 2007. - 244 p. ; 23 cm. - (L'observatoire des sociétés). - ISBN 978-2-86600-883-3 (Br.) : 24,00 €.

Le traité européen simplifié en 25 clefs / Étienne de Poncins. -

Gambais : Lignes de repères, 2008. - 265p. ; 21 cm. - ISBN 978-2-915752-32-8 (Br.) : 18,50 €.

Un traité pour l'Europe / présenté par Nicolas Sarkozy. -

Paris : Dalloz, 2008. - 128 p. ; 12 cm. - ISBN 978-2-247-07810-3 (Br.) : 3,00 €.

L'Union européenne et la gestion de crises / édition de Barbara Delcourt, Marta Martinelli, Emmanuel Klimis. -

Bruxelles : Éd. de l'Université de Bruxelles, 2008. - 272 p. ; 24 cm. - (Études européennes). - ISBN 978-2-8004-1412-6 (Br.) : 25,00 €.

L'Union européenne et ses espaces de proximité : entre stratégie inclusive et partenariats renouvelés, quel avenir pour le nouveau voisinage de l'Union ? / dirigé par Laurent Beurdeley, Renaud de La Brosse, Fabienne Maron. -

Bruxelles : Bruylant, 2008. - 372 p. ; 24 cm. - (Voisinages européens, 1). - ISBN 978-2-8027-2385-1 (Br.) : 45,00 €.

Visions d'Europe / dirigé par Bronislaw Geremek et Robert Picht ; avec les contributions de Tito Boeri, Jens-Peter Bonde, Jean-Louis Bourlanges. - Paris : O. Jacob, 2007. - 467 p. ; 24 cm. - Bibliographie. - Index. - ISBN 978-2-7381-2011-3 (Br.) : 29,00 €.

II. OUVRAGES JEUNESSE

Les clés de l'Europe 2007 : l'après référendum, les enjeux de l'UE élargie, étudier en Europe. -
Toulouse : Milan, 2006. - 121 p. : ill., cartes ; 26 cm. - Index. - Lexique.
- ISBN 978-2-7459-2369-1 (Br.) : 13,50 €.
Public : ados

Comprendre l'élargissement : la politique d'élargissement de l'Union européenne. -
Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 2007. - 978-92-79-06638-2
Public : ados

Dokéo, le monde où je vis : 6-9 ans. -
Paris : Nathan jeunesse, 2007. - 39 p. : ill., cartes ; 31 cm. - (Dokéo).
- ISBN 978-2-09-251288-3 (Br.) : 6,95 €.
Public : à partir de 6 ans

L'union européenne
Paris : Play Bac, 2007. - np : ill. ; 30 cm. - (Les docs des incollables).
- ISBN 978-2-8096-0006-3 (Br.) : 4,50 €.
Public : à partir de 7 ans

L'union européenne / Elisabeth Combres et Florence Thinard. -
Paris : Gallimard jeunesse, 2007. - 64 p. : ill. ; 19 cm. - Index.- Sites Internet. - (Les Clés de l'info). - ISBN 978-2-07-061094-5 (Br.) : 6,90 €.
Public : à partir de 10 ans

L'Union européenne : un chantier permanent / Christophe Degryse. -
Nouvelle édition. -
Bruxelles : De Boeck : La Ligue des familles, 2007. - 31 p. : ill. ; 30 cm. - Bibliographie. - Sites Internet. - (Les cahiers du Petit Ligueur). - ISBN 978-2-8041-4697-9 (Br.) : 8,95 €.
Public : ados

Guide de l'Union européenne / José Echkenazi. -
Paris : Nathan, 2007. - Nouvelle édition mise à jour. - (Repères pratiques, 11). - ISBN 978-2-09-160432-9 (Br.) : 11,90 €.
Public : ados

12 leçons sur l'Europe / Pascal Fontaine. -
Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 2007. - 92-79-02868-5
Public : ados

L'Europe expliquée aux jeunes / Jacques Le Goff. -
Paris : Seuil, 2007. - 141 p. : il. ; 19 cm. - (Expliqué à). - ISBN 978-2-02-096160-8 (Br.) : 9,00 €.
Public : à partir de 10 ans

L'Europe / Sophie de Menton, Alexia Delrieu et Clothilde Perrin. -
Paris : Gallimard jeunesse, 2008. - 64 p. : ill. ; 21 cm. - (Le monde d'aujourd'hui expliqué aux enfants). - ISBN 978-2-07-060312-1 (Cart.) : 8,00 €.
Public : à partir de 7 ans

Atlas des 27 États de l'Union européenne : cartes, statistiques et drapeaux / Patrick Mérienne. -
Rennes : Ouest-France, 2007. - 48 p. : ill., cartes ; 26 cm. - ISBN 978-2-7373-4277-6 (Br.) : 4,90 €.
Public : ados

L'Europe... tu connais ? / Olivier Orban ; préface de Bernard Kouchner. -
Paris : Éd. Pascal, 2008. - 56 p. : ill. ; 28 cm. - (Jeunesse).
- ISBN 978-2-35019-035-8 (Cart.) : 15,00 €.
Public : à partir de 10 ans ■

EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Descente dans le « mainstream » : un fonds de littératures européennes en Brabant wallon

par **Alexandre LEMAIRE**

Service de la Lecture publique

Depuis deux ans, les bibliothèques du Brabant wallon se sont unies pour faire découvrir les auteurs européens à leurs publics. Compte rendu d'une expérience contribuant à la construction d'une certaine culture européenne.

Il est certes paradoxal de paraphraser Edgar Allan Poe, éminent auteur américain, pour présenter un projet orienté vers les littératures européennes. Mais si je cède volontiers à ce paradoxe c'est que la fameuse histoire de cet homme qui parvient – non sans mal – à s'extraire d'un terrifiant tourbillon (*Une descente dans le Maelström*) apparaît comme une bonne métaphore du projet.

Les Anglo-Saxons caractérisent en effet de « mainstream » les arts destinés à un large public (sans aucune connotation péjorative). Or, ce projet s'est notamment fixé pour objectif de proposer une alternative aux *best-sellers* et aux sorties grand public dans le domaine de la fiction, c'est-à-dire essentiellement d'une certaine littérature française et anglo-saxonne traduite en français. Il s'agit donc bien ici de s'extirper (et les lecteurs avec nous) du mainstream...

Il faut en effet savoir qu'en 2007, à titre de comparaison, plus de 15.000 livres en français de littératures française et anglo-saxonne (traduite) furent édités, contre seulement un peu plus de 700 pour les littératures allemandes, italiennes et espagnoles réunies, pourtant trois pays européens de grande tradition littéraire ! (source : Électre). Nous voulions lever un coin du voile qui recouvre cette littérature.

Un autre objectif important du projet est de mettre en exergue auprès de nos lecteurs la littérature et la culture d'autres pays de la CEE afin de contribuer à la consolidation (voire à la création) d'une culture européenne.

Le projet « Littératures européennes » réunit l'ensemble des bibliothèques publiques reconnues du Brabant wallon, chacune de celles-ci couvrant un fonds de littérature de un ou plusieurs pays non francophones de la CEE.

Ainsi, pour la République tchèque par exemple, il conviendra donc, dans la lignée du projet, outre de faire (re)lire Kafka ou Kundera – ce qui n'est

déjà pas si mal ! – de faire découvrir à nos usagers Jaroslav Hasek, Karel Capek ou Bohumil Hrabal...

Si nous proposons déjà aux lecteurs les auteurs les plus connus, il n'est sans doute pas inintéressant non plus de leur soumettre quelques titres moins connus de ceux-ci ainsi que des études sur ces auteurs et sur certaines de leurs oeuvres. Le projet donne aussi l'opportunité, pour reprendre l'exemple de la littérature tchèque, de se rendre compte que la bibliothèque n'avait plus aucun exemplaire (ou exemplaire présentable !) du *Procès* de Kafka ou même n'avait jamais eu *L'insoutenable légèreté de l'être* de Kundera dans ses collections...

Pour les langues plus courantes (anglais, espagnol, allemand, italien) ou pratiquées par une communauté présente de manière significative sur le territoire de la bibliothèque, des ouvrages en langue originale pourront s'adjoindre au fonds. Par ailleurs, les bibliothèques participant au projet ont choisi d'offrir également à leurs publics des ouvrages traitant, pour les pays retenus, de l'histoire, de la culture, des arts (dont la littérature), du tourisme (notamment des guides), de l'économie, de la politique, etc.

La collaboration étroite entre les bibliothèques du Brabant wallon sur le projet a mené au choix d'un système de signallement unique des ouvrages (par le drapeau du pays, apposé sur le dos des livres) et à une promotion dans chaque bibliothèque non seulement des ouvrages de son fonds mais aussi, via une signalisation identique, des collections des bibliothèques partenaires.

Lorsque le catalogue collectif de la bibliothèque centrale de la Communauté française aura été étendu aux bibliothèques du Brabant wallon et sera accessible via le Web, l'ensemble de ces collections obtiendra une plus grande visibilité encore, pour le bénéfice de tous, y compris en dehors de la « jeune province »... ■

Romans en langues européennes dans les bibliothèques de la Région de Bruxelles-Capitale

par Marie-Angèle DEHAYE

bibliothécaire en chef,

Bibliothèque Centrale pour la Région de Bruxelles-Capitale

Depuis 2006 la Bibliothèque centrale pour la Région de Bruxelles-Capitale (Bibliothèque des Riches-Claires) constitue une collection de livres en langues étrangères diffusée dans toutes les bibliothèques bruxelloises qui souhaitent mettre à la disposition du public des romans en anglais, en allemand, en italien, en espagnol, en portugais, mais aussi en polonais ou en tchèque...

La collection initiée en 2006 grâce à l'aide financière de Madame Dupuis, ministre en charge des bibliothèques publiques de la Région de Bruxelles-Capitale, et au soutien logistique de Madame Hariche, Échevine de l'Instruction publique – et donc des bibliothèques – de la Ville de Bruxelles, comptait déjà plus de 15.000 titres à la fin de l'année dernière : des romans essentiellement, pour les adultes mais aussi pour les enfants et pour les adolescents. Une section « langue » a été prévue également : plusieurs dictionnaires, traductifs et étymologiques, sont venus enrichir cette collection littéraire promise à un accroissement certain et qui répond aux besoins de la population très cosmopolite de Bruxelles, mais aussi à ceux des francophones soucieux de parfaire leur apprentissage des langues par la lecture d'œuvres littéraires contemporaines ou appartenant au patrimoine classique des grandes littératures d'Europe.

On a également prévu plusieurs exemplaires de chaque titre : un seul exemplaire d'un ouvrage, dans une ville qui compte plusieurs milliers de ressortissants pour chaque langue reprise dans cette collection, ne pouvait engendrer que des frustrations ! Aussi, les romans tant pour les jeunes que pour les adultes pourront-ils, à partir de cette année, être proposés en plusieurs exemplaires, entre trois et cinq selon les titres.

Il n'y a donc plus de problème à découvrir à Bruxelles les romans qui paraissent aujourd'hui à Madrid, Rome, Londres ou Berlin... et toujours pour un prix dérisoire car les bibliothèques gardent le souci d'ouvrir leurs portes et leurs collections à toutes et tous. Aucun genre n'a été vraiment privilégié (ou écarté) et les collections se veulent le reflet des lectures d'aujourd'hui : on y trouve donc des romans policiers et de la science-fiction, des romans sentimentaux et des « classiques », de quoi satisfaire beaucoup de goûts !

Nos petits lecteurs ne sont pas oubliés dans ces nouvelles collections : la Bibliothèque centrale a fait appel à l'équipe de spécialistes du livre de jeunesse du Centre de Littérature de Jeunesse de Bruxelles qui, grâce à

des contacts bien établis avec des équipes similaires dans les autres pays européens, opère une sélection des plus ciblées.

Toutes les bibliothèques peuvent proposer des livres en langues étrangères, même si la collection est gérée et conservée aux Riches-Claires : il suffit au lecteur de les demander dans sa bibliothèque de quartier, ou de consulter le catalogue collectif sur les sites www.brunette.brucity.be ou www.bibcentrale-bxl.be.

Parallèlement au développement des collections en langues européennes, la Bibliothèque centrale pour la Région de Bruxelles-Capitale organise des rencontres littéraires destinées à mieux faire connaître encore le patrimoine littéraire de chaque pays : c'est la salle gothique du prestigieux Hôtel de Ville de Bruxelles qui sert d'écrin à ces rencontres. Lors de la présidence de l'Union européenne par le Portugal, en 2007, l'écrivain portugais Miguel Sousa Tavares est venu de Porto parler de son roman *Equador* (traduit en français par les Éditions du Seuil), et cette année 2008 sera ouverte à des écrivains de plusieurs autres pays : en septembre Sasa Stanisic, né en Bosnie-Herzégovine et réfugié en Allemagne où il a reçu le Deutscher Buchpreis 2006, sera invité par la Bibliothèque centrale et le Goethe Institut; le 13 novembre un écrivain portugais sera à nouveau des nôtres : Mario Claudio, invité grâce à un partenariat avec la Livraria portuguesa e galega Orfeu. L'une des prochaines rencontres littéraires mettra également la littérature espagnole à l'honneur : les contacts se multiplient avec la librairie de Bruxelles Punto y coma avec qui nous organiserons la venue à Bruxelles d'un écrivain espagnol. Le 19 avril prochain, c'est le souvenir des sœurs Brontë qui sera évoqué aux Riches-Claires : une journée de conférences, en partenariat avec le Brussels Brontë Group, leur sera consacrée. Des conférenciers anglais, hollandais et belges présenteront les séjours qu'effectuèrent à Bruxelles Charlotte et Emily Brontë et qui donnèrent naissance à deux romans de Charlotte Brontë *Le Professeur* et *Villette*. Quelques initiatives qui ancrent la Communauté européenne dans nos bibliothèques bruxelloises et qui contribuent à une meilleure connaissance des membres de cette Communauté à travers son patrimoine littéraire. ■

Europe et bibliothèques en province de Luxembourg

par Marc LAVALLÉ

bibliothécaire-directeur f.f.,

Bibliothèque centrale de Marche

Malgré les difficultés, les ambiguïtés et les contradictions, l'Europe se construit et s'impose à nous.

La suppression des frontières implique la multiplication des échanges à tous les niveaux, et les bibliothèques publiques ne peuvent pas rester à l'écart de ce mouvement. Il est en effet impératif que nos institutions, nos réseaux, tiennent de plus en plus compte de la diversité culturelle et de l'importance de s'ouvrir davantage aux différentes langues et littératures européennes.

La Commission européenne rappelle constamment que les populations migrantes doivent faire l'objet d'attentions particulières en matière d'accès à l'information et à la formation. Nos bibliothèques doivent donc remettre en cause les codes relatifs à leur fréquentation et porter davantage leur attention aux besoins de ces publics potentiels.

Ces préoccupations envers les personnes et les groupes provenant d'horizons linguistiques variés doivent être intégrées au travail habituel des bibliothèques. Elles s'inscrivent dans une dynamique destinée à favoriser les contacts entre les publics, en vue d'arriver à une meilleure connaissance réciproque et de concrétiser la mutualisation des compétences et des savoir-faire en la matière.

C'est en menant une politique concertée avec les bibliothèques locales de la province, en valorisant ensemble l'innovation, que la bibliothèque centrale du Luxembourg œuvre depuis plus de quinze ans à enrichir et à améliorer la cohérence de ses fonds en langues étrangères, à intensifier les projets avec le tissu associatif et à développer des partenariats toujours plus ciblés. C'est en nous impliquant en équipe, en dépassant le simple accueil, en valorisant les collections concernées que nous sommes parvenus à pérenniser cette action. Nos livres s'adressent aux ressortissants des différents pays qui souhaitent entretenir leur langue d'origine ou renouer avec celle-ci, aux étrangers de passage, mais aussi aux enseignants en langues et à leurs étudiants, ainsi qu'à celles et ceux que l'apprentissage des langues vivantes interpelle et qui se soucient de mieux connaître les multiples aspects des cultures qui leur sont associées.

À l'heure européenne (et à côté du néerlandais), c'est aux parlers dominants que nous nous sommes intéressés en premier lieu : allemand, anglais, italien et portugais. Notre assortiment est varié et diversifie l'offre littéraire, comprenant des textes classiques et bilingues, des traductions de la littérature mondiale, des œuvres moins connues (dont des fictions « populaires »), des bandes dessinées et des albums

récréatifs. Il s'agit de titres courants et abordables, et nous avons pensé aussi bien aux enfants qu'aux personnes plus âgées, aux femmes qu'aux hommes. On trouve également des documentaires représentatifs des grands domaines de la connaissance, des dictionnaires bilingues (généraux et plus spécialisés), des manuels de grammaire, d'orthographe, de conjugaison et des usuels consacrés au vocabulaire de base. Diverses méthodes d'apprentissage des langues (comprenant des cédéroms), certaines qui s'adressent aux débutants et d'autres destinées au perfectionnement, ainsi que des guides de conversation viennent compléter cette offre. Nous portons aussi une attention particulière aux demandes des classes d'immersion, aux niveaux maternel (imagiers), primaire (apprentissage par le chant traditionnel et l'écriture) et secondaire (revues spécifiques).

Considérant à quel point les bibliothèques sont des lieux de connaissance, de ressources, d'échanges, de rencontres, de débats, de partage, de citoyenneté, de sociabilité, de découvertes, de délectation ... nous avons dernièrement fait un pas de plus, en tenant compte des desiderata des populations migrantes d'origine russe, turque, arabe et serbo-croate. Concrètement, nous leur proposons les outils d'acquisition et de perfectionnement du français, et nous les encourageons à mieux s'approprier le lieu bibliothèque, leur ayant dédié un espace multiculturel situé au sein de notre section locale de prêt direct et voué aux langues d'origine de leur culture.

Nous avons mené notre réflexion en étroit partenariat avec l'asbl « Miroir Vagabond », institution d'éducation permanente située dans la commune luxembourgeoise de Hotton, sensibilisée aux problèmes que rencontrent les personnes issues de l'immigration et qui assure des formations à leur intention (cours de français, ateliers d'écriture ...). Les bibliothèques doivent aider ces gens à mieux prendre leur vie en main, contribuer à leur ouvrir un avenir plus productif, plus créatif, et en quelque sorte les accompagner dans leur propre liberté. Chacun doit pouvoir entrer dans nos locaux sans peur de l'inconnu ou du ridicule.

Un comité de lecture interculturel suit cette nouvelle démarche de près, proposant notamment des choix de livres dans un esprit de tolérance et donc dans le respect de la liberté de pensée. Le comité veille également à la qualité matérielle des acquisitions, afin que les lecteurs concernés ne se sentent pas dévalorisés. De plus, ce relais constitue une aide appréciable pour le traitement des documents (traduction et translittération au niveau du catalogage, construction de notices d'autorité) et veut contribuer à l'établissement de fonds équilibrés et suffisamment représentatifs de chacune des quatre langues exploitées.



La composition de pareilles collections exige des efforts importants en termes budgétaires, ainsi qu'un long investissement en temps. La coopération entre les bibliothèques situées en Communauté française, entre les bibliothèques de pays différents, les jumelages, les échanges d'instruments de travail (bibliographies, catalogues d'éditeurs, adresses de librairies...) restent à amplifier bien davantage et de manière plus rationnelle et systématique.

Tous nos documents en langues étrangères sont diffusés en fonction des demandes, principalement via le bibliobus provincial, les nombreux dépôts que nous effectuons auprès des bibliothèques de notre réseau et le prêt interbibliothèques. Ils sont tous intégrés au catalogue collectif provincial consultable sur Internet à l'adresse www.bibliothèques.province.luxembourg.be. ■

Une expérience de Service volontaire européen

par **Fabienne GERARD**

directrice de la bibliothèque de Saint-Ghislain

Le Service volontaire européen (SVE) a été mis en place par la Commission européenne pour permettre à des jeunes d'exprimer leur engagement et leur sens de la solidarité en participant à un projet au bénéfice d'une collectivité locale d'un pays européen autre que leur pays de résidence.

La mise en œuvre du SVE s'appuie sur trois principes fondamentaux :

- D'une part, ce programme donne l'opportunité aux jeunes de 18 à 30 ans d'acquérir une expérience formatrice, de s'initier à une autre langue, d'améliorer leur compréhension de la diversité culturelle européenne et de donner une dimension plus large à leur formation ou à leurs connaissances, pour qu'ils puissent exercer une citoyenneté responsable au sein de l'Europe. Il est surtout destiné aux jeunes qui, pour diverses raisons, ont plus de difficultés à participer aux programmes d'action les concernant. Avec ce service, de nombreux jeunes améliorent leur perception de l'identité européenne et leur connaissance d'eux-mêmes et des autres. C'est un atout supplémentaire pour la construction d'une Europe sociale;
- D'autre part, c'est une aide aux collectivités pour le développement local d'activités non lucratives. Ce programme s'adresse plus particulièrement aux associations de petite taille ou locales. Pour s'inscrire, elles doivent remplir une "manifestation d'intérêt" et déposer un dossier de candidature qui décrit leurs motivations et les activités SVE envisagées. Si le projet est retenu, les collectivités reçoivent une subvention de la Commission pour couvrir une partie des frais liés à sa réalisation (transports, nourriture, hébergement, formation...). Elles doivent participer au co-financement du projet;
- Enfin, le programme SVE permet d'encourager la construction de nouveaux partenariats et l'échange d'expériences et de pratiques au niveau européen.

En Belgique, le SVE, qui fait partie du programme « Jeunesse en action 2007-2013 » de la Commission européenne, est géré par le BIJ (Bureau international jeunesse)¹.

Avec d'autres institutions, la bibliothèque de Saint-Ghislain a pu bénéficier de l'apport de ce programme. En 2003, une jeune Française a effectué un SVE dans les bibliothèques et maisons de jeunes de la

région de Mons-Borinage. L'expérience a permis à toutes les parties d'y trouver leur compte et d'en retirer une valeur ajoutée indéniable. La volontaire s'est frottée au monde du travail, a acquis une expérience de terrain en mettant en place les collaborations entre les institutions participantes. Sa venue a permis de jeter des ponts entre les bibliothèques et les maisons de jeunes et de décloisonner leurs activités par le biais d'échanges d'informations et de projets communs. Le séjour de la volontaire européenne a duré huit mois. Trop court, il aurait mérité d'être prolongé, mais s'est révélé une aide précieuse pour une participation financière relativement faible. ■

¹ <http://users.skynet.be/bij/jeunesseenactionve.htm>

Une section en langues étrangères pour les enfants

par **Marc MOISSE**

bibliothécaire,

Bibliothèque d'Andenne

CONTEXTE LOCAL

Démographiquement parlant, Andenne est la troisième ville de la province de Namur. Sa population s'élève à 25.000 habitants. Les non-Belges représentent 8,4 % de la population, répartis en une quarantaine de nationalités différentes. Le pourcentage ne traduit pas - ici comme dans le reste de la Wallonie - la réalité du terrain : les personnes d'origine étrangère sont en fait bien plus nombreuses. Mais suite à une importante campagne menée par la Ville d'Andenne depuis 1990, les naturalisations ont été nombreuses.

L'immigration andennaise est ancienne : les premiers Italiens se sont installés dans les années 1945-1960 et les personnes d'origine maghrébine dans le courant des années 60. À elles deux, ces communautés représentent 80 % des personnes de nationalités étrangères.

APPORTER SA (PETITE) PIERRE POUR RÉPONDRE À DEUX BESOINS

L'apprentissage des langues, dans le monde contemporain, est un atout essentiel notamment dans l'évolution professionnelle. Il est inutile de signaler qu'en ce domaine le Wallon - culture latine oblige ? - est peu porté sur la connaissance des langues. Il en résulte un handicap évident dans ses relations avec l'étranger. Donner le goût des langues est le premier besoin à rencontrer.

Le second vise l'intérêt de maintenir, pour les jeunes des deuxième et troisième générations, un lien culturel avec la langue de leurs parents.

LE FONDS, LES LANGUES PRÉSENTES, QUELQUES CHIFFRES

Le fonds est constitué pour l'essentiel d'albums pour la jeunesse. La plupart des ouvrages sont d'un niveau simple (niveau 6 -14 ans). Soit l'allemand (30 ouvrages), l'anglais (45), l'arabe (25), l'italien (38), l'espagnol (17), le turc (20) et bientôt le néerlandais. Avec ses 170 ouvrages, le fonds est certes encore modeste. Mais il s'agit - rappelons-le - d'une initiative récente : les premiers ouvrages ont été acquis il y a moins de deux ans.

Le choix des langues s'est opéré logiquement en fonction de leur importance internationale (anglais, allemand) ou pour répondre à une demande locale (arabe, italien, espagnol et turc dans une moindre mesure).

L'ACCUEIL

Les parents, les enfants et les enseignants ont apprécié l'initiative. Les ouvrages les plus souvent empruntés sont ceux en anglais, en arabe, en italien et en espagnol. Les ouvrages ne sont pas uniquement lus par des enfants : des adolescents débutants dans une langue trouvent là une manière de conforter leurs acquis.

LES CONTRAINTES TECHNIQUES

Les livres en langues étrangères sont rangés bien entendu à part des ouvrages en français. Il était essentiel pour leur mise en valeur que les ouvrages présentent une grande visibilité. C'est pourquoi ils se trouvent placés bien en vue à l'entrée de la nouvelle section jeunesse.

L'encodage ne pose pas de problèmes particuliers en dehors des lettres accentuées. Il suffit d'activer les codes ASCII. Les ouvrages en langue arabe sont traduits en français.

Les commandes se font chez un libraire spécialisé :

Mondialivre
Parc de Crécy
4b rue Claude Chappe
F-69370 Saint-Didier au Mont d'Or
France
Téléphone : 00 (33) 4 72 17 88 58
Site : www.mondialivre.com

L'INITIATIVE S'INSCRIT DANS...

Une section pour adultes en langues étrangères s'ouvrira prochainement à la bibliothèque.

L'initiative s'inscrit dans une série d'actions visant à amener à la bibliothèque des publics qui sont à l'origine culturellement éloignés d'elle.

À l'avenir, il conviendra de privilégier les ouvrages bilingues français-langues étrangères. Car la traduction est une aide importante et encourageante à la lecture. ■

« Défi-Lecture » franco-wallon

par **Michel LEDOUX**

président du Centre culturel de Doische

Le projet Défi-Lecture Franco-Wallon est né en 1998, de la volonté de renforcer le plaisir de la lecture et de l'écriture entre des jeunes des Ardennes françaises et de la Communauté française de Belgique. Ce projet est le fruit d'un partenariat entre l'Inspection académique des Ardennes (F) et le Centre culturel de Doische (B). Il bénéficie du soutien du Fonds de Développement rural européen (Interreg III)

LES JEUNES CONCERNÉS

Les enfants âgés de 8 à 12 ans - en Communauté française de Belgique, les élèves de 3^e à 6^e primaires - en France, les élèves de CE2, CM1 et CM2.

LES OBJECTIFS :

- Mettre en relation des élèves français et belges, autour d'une sélection de livres pour la jeunesse de tous genres : romans, théâtre, magazines, contes, documentaires, BDH;
- Engager les élèves à lire, relire, écrire en situation d'une communication authentique, en favorisant le travail en équipe de recherche et de découverte;
- Profiter des échanges suscités par les lectures pour favoriser des rencontres avec des auteurs, illustrateurs des livres, exploiter les thèmes développés au travers des lectures;
- Décloisonner la culture et l'enseignement, permettre les partenariats entre les écoles et les centres culturels, les bibliothèques publiques;
- Établir des relations amicales et professionnelles entre les partenaires belges et français de proximité (élèves et enseignants);
- Approche ludique de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture..

DESCRIPTION SUCCINCTE DE L'ACTIVITÉ

Chaque année scolaire, une nouvelle sélection de dix livres est proposée aux écoles participantes. À partir des lectures de ces livres, les élèves préparent six « épreuves » qui sont adressées aux autres écoles participantes du secteur. L'ensemble des épreuves est ainsi échangé entre novembre et juin. Ces épreuves constituent la base d'une coopération entre des établissements situés de part et d'autre de la frontière.

En fin d'année scolaire, des rencontres entre les classes participantes françaises et belges sont organisées. Un certain nombre d'entre elles se déroulent au Centre culturel de Doische et rassemblent près de 1000 élèves. Ces derniers ont l'occasion de participer à des ateliers et des

animations conçus autour de la lecture ou des thèmes abordés dans les livres de la sélection.

La bibliothèque centrale de la province de Namur, la bibliothèque du Centre culturel de Doische (sélection des livres) ainsi que l'Institut supérieur de Pédagogie de la province de Namur (formation des enseignants) apportent également leurs aides à la réussite du projet.

RÔLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

- Participation à la sélection des livres : proposition d'une présélection d'ouvrages retenus pour la qualité des textes littéraires, la richesse et la variété des thèmes, dans laquelle seront extraits les dix titres qui constitueront le fonds commun sur base duquel les élèves français et belges sont invités à échanger.
- La bibliothèque de Doische a servi de relais pour les contacts avec les auteurs et les illustrateurs des ouvrages sélectionnés qui étaient invités à des ateliers proposés dans le cadre des rencontres de secteurs.
- Le partenariat entre les écoles et les bibliothèques communales/municipales offre une précieuse collaboration aux enseignants et aux élèves engagés dans le projet. En effet de nombreuses écoles ont fait appel à leurs bibliothèques locales pour emprunter des exemplaires supplémentaires ou pour obtenir des livres complémentaires aux sujets retenus. Certaines bibliothèques n'ont pas hésité à adapter leur fonds de livres « jeunesse » à la sélection proposée par le Défi-Lecture. Des animations spécifiques ont également été proposées.

CONCLUSION

Le Défi-Lecture Franco-Wallon a constitué neuf années d'une expérience époustouflante d'échanges transfrontaliers, d'éveil, de sensibilisation et de renforcement de la lecture chez le jeune (près de 30.000 enfants dont environ 10.000 belges).

Le décloisonnement entre l'école et la culture, entre l'enseignant(e) et l'animateur(trice)-bibliothécaire a permis à chaque enfant de se prendre d'amitié pour quelques pages, pour quelques livres, pour « sa » bibliothèque. Le projet a valorisé autant les « bons lecteurs » qui n'en fréquentent que davantage leur bibliothèque habituelle que les enfants les plus défavorisés qui ont appris à « désacraliser » la bibliothèque où ils se sentent désormais chez eux. ■